This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

J. FRENON
a-5-

Vet. Fr. II. A. 205A

Sur l'Abbé Tricaud. & le d. Alexis Gaudin.
Catal. G. Peignot.

N.° 1159
F.

REMARQUES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE MOREY,

Donnée en 1704.

A PARIS,
Chez RAYMOND MAZIERES, Libraire, rue S. Jacques, prés la rue du Plâtre, à la Providence.

M. DCCVI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
20 JAN 1971
OF OXFORD
LIBRARY

PREFACE.

CE n'eſt point une Critique du Dictionnaire de Morery que je donne au public ; je n'ay pas aſſez de temerité pour tenter une pareille entrepriſe. M. Bayle aprés de grands efforts, ne l'a pas entierement conſommée : M. le Clerc qui eſt venu aprés luy, & qui a profité de ſes lumieres, n'a fait que nous donner de nouvelles fautes, ajoûtées aux anciennes, qu'il ne s'eſt pas donné la peine de corriger : en effet l'édition qu'il donna en 1699. n'eſt exacte, à proprement parler, que dans les articles qui ont quelque conformité avec ceux que l'on trouve dans le Dictionnaire critique de Rotterdam. Les deux éditions qui ont paru

coup sur coup, à Paris, ne sont pas à beaucoup prés, si defectueuses que les premieres; & ceux qui en ont pris soin, les ont purgées de plusieurs fautes que l'on trouve encore dans l'édition de 1699. La derniere sur tout, paroît avoir été portée au degré de perfection, où un ouvrage de cette nature peut atteindre: la Chronologie a été réformée; de variable qu'elle étoit en plusieurs endroits, elle a été fixée à un ordre certain. Les articles ont été mis dans une forme plus commode pour le Lecteur & purgez de bien de faits apocryphes, qui ne servent qu'à étouffer la verité, & à faire douter des points les plus fondamentaux de l'Histoire, lorsque les auteurs ont eu l'indiscretion de les confondre: tout y est enfin dans un ordre agreable pour un Lecteur avide, & utile pour un Sçavant: & on doit dire à la loüange de M. Vaultier, qui s'est chargé

seul du poids immense de ce travail, qu'il falloit un homme de sa patience & de son assiduité, pour ne pas succomber sous une si grande entreprise ; sur tout quand on sçaura qu'il n'a été secouru de personne, & qu'à un Religieux près, dont les lumieres sont bornées à un certain genre d'érudition, tout le monde l'a abandonné. Il est vray qu'on pourroit luy répondre, qu'il a receu des memoires, & que s'il avoit marqué en faire quelque cas, on luy en auroit fourni davantage dans le cours de l'impression, & à proportion de l'accueil qu'on auroit vû qu'il auroit fait aux premiers. Mais ce n'est pas de quoy il s'agit icy, & en mon particulier je n'ay aucune plainte à porter contre luy au tribunal du public.

Aprés un tel détail, on jugera aisément de la nature de ce petit ouvrage : il ne contient que quelques Remarques qui ont échapées à M.

Auteur, ce sont même, si l'on veut, quelques fautes dans lesquelles tout autre auteur, surchargé d'un aussi grand travail, seroit infailliblement tombé : heureux s'il n'en eut pas fait de plus grossieres ! Dans le nombre de ces fautes, il y en a quelques unes de particulieres à certaines nations, à certains pais, & même à certains cantons, & qui par conséquent n'interessent gueres un Lecteur, qui n'aura vû ces pais que dans la carte ; mais comme j'espere que ces Remarques pourront servir à la premiere édition qu'on donnera du Dictionnaire de Morery, je n'ay pas voulu negliger de relever ces legeres fautes, persuadé qu'en les rassemblant dans un petit volume, un Editeur aura plus de commodité de les mettre à profit. Il y a d'autres fautes dans le nombre de celles que j'ay relevées, qui seront d'une plus serieuse consideration, & dont un Lecteur, tant

soit peu habile, jugera que la correction étoit essentielle à la perfection du Dictionnaire historique.

Peut-être, par exemple, ne se seroit-on jamais avisé dans les nouvelles éditions que l'on pourra donner à l'avenir, de reflechir qu'il n'y eut jamais de Pont de pierre sur le Rhin, & peut-être aussi que sans la remarque que je donne sur ce sujet, tel Editeur qui se sera pû trouver au dernier Siege de Brisach, ne laisseroit pas d'écrire après M. Morery, qu'on y passe le Rhin *sur un beau Pont de pierre*. La Remarque est triviale, je le veux; cependant elle sert à corriger une faute qui a constamment passé dans toutes éditions, & dans laquelle M. le Clerc, cet habile Geographe, qui se mêle de critiquer Quinte-Curce, est tombé comme les autres; c'est une faute d'inattention, je le veux encore, elle ne prive pas moins le lecteur d'une autre

espece ; mais en est-elle moins une faute ? Et combien de ces petits auteurs qui n'ont d'autre fonds pour faire des Livres, que le grand Dictionnaire historique, croiront dans la suite qu'on passe le Rhin à Brizach *sur un beau Pont de pierre* ? Ces petits livres qui sont copiez les uns des autres, ayant une fois donnez un cours à cette fausse tradition, il n'en faudroit pas davantage dans quelques siecles, pour faire une opinion probable de celle qui porte aujourd'huy, *qu'il y a un Pont de pierre à Brizach* : & de-là des contestations entre les Geographes, de la nature de celles que nous voyons de nos jours, entre M. le Clerc & M. Perizonius, sur des passages du célebre Historien d'Alexandre le Grand.

L'opinion que commence à établir la nouvelle édition du Dictionnaire de Morery, sur l'année de la mort du Roy Jacques II, ne

fera-t-elle pas aussi un jour la matiere d'un procez entre les Chronologistes ? fondez sur des titres incontestables, les uns placeront cette mort sous l'année 1701. les autres viendront l'édition de 1704. à la main, soûtenir que ce Prince n'est mort qu'en 1702. Les écrits se multiplieront ; & peut-être aussi les injures ; & tout cela par la negligence d'un Historien.

Par ces deux traits, choisis d'entre plusieurs autres, on peut juger de l'utilité de ces Remarques, qu'on n'a répandu que sur le fonds même des choses ; car si on se fût voulu arrêter aux fautes d'impression, il y eût eû de quoi faire un gros volume.

TABLE

Des Articles contenus dans ces Remarques.

Actor, page 1.
Adam, 5.
Adamites, 7.
Adrichomites, 8.
Adrien VI. 9.
Ains, 10.
Alciat, 10.
Aleandre, 11.
Alexandre, 13.
Almain, 14.
Arlenius, 15.

B.

Basin, 16.
Baviere, 17.

TABLE.

Brancas, 22.
Brizach, 23.

C.

Camus, 24.
Canada, 26.
Christine de Baden, 27.
Clairvaux, 28.
Clement XI. 29.
Clusa, 30.
Côme, 31.
Cremone, 32.
Crequi, 33.

D.

Denis, 35.
Diappe, 36.
Dieu-Donné, 37.

E.

Egmont, 39.
Encyclopedie, ibid.
Epinay du-Retal, 40.
Espernay, 41.
Est, 45.

TABLE.

F.

Felibien, 44.
François II. 45.
Furan, 46.

G.

Genes, ibid.
Gaſpard Barthius, 48.

I.

Jacques II. 49.
S. Juſtin, 50.

L.

Le Feron, 51.
Le Jay, 52.
Lodi, 53.
Le Mercier, 56.
Leyme, 57.
Lorraine, 58.
Le Taſſe, 60.
Lucien, 62.
Lucius Brutus, 64.
Lycurgue, 65.

M.

Martin AKAKia, 68.
Mathieu Boſſulus, 69.
Mazzolin, 71.

Medicis, 72.
Millet, 96.
Milton, 97.
Montroze, 80.
Moriggia, 81.

N.

Nuard, 82.

P.

Patrice, 84.
Paul III. 85.
Pauliciens, 87.
Peliſſon, 88.
Pepelope, 89.
Philipe d'Aquin, 92.
Phrea, 93.
Philoſtrate, 94.
Pretextat, ibid.
Priolo, 97.
Priſcillien, 99.
Prodiccus, 100.
Puteanus, ibid.

Q.

Quint-Curce, 101.

R.

Ramus, 102.

TABLE.

Rapin, 103.
Ripamont, 104.
Ronſard, *ibid.*
Ruſin, 108.

S.

Schomberg, 190.
Scioppius, 110.
Sennert, 112.
Sextus ab hemminga, 114.
Simonis, 116.
Sophronie, 117.
Spanheim, 119.
Stoſler, 120.
Strozzy, *ibid.*
Sulpice Severe, 121.

T.

Tavernier, 122.
Tetti, 124.
Timomaque, 125.
Tirannion, 128.
Tyreſias, 128.
Tanaquil, *ibid.*
Tolmerus, 131.
Truſches, *ibid.*

TABLE.

V.

Ursens, 134.

W.

Westphale, 139.

X.

Xenophanes 140.

Avis de l'auteur, 143. *& suiv.*

Remarques sur quelques Maisons, Généalogies, &c, 145. *& suiv.*

Fin de la Table.

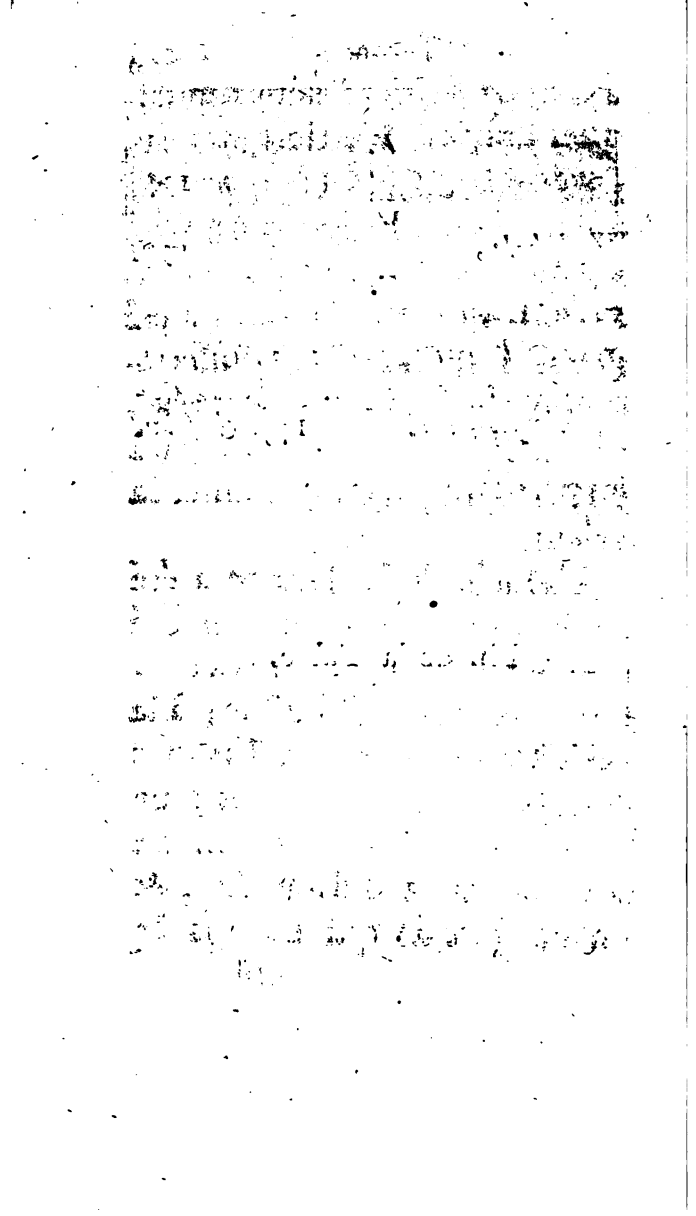

REMARQUES CRITIQUES

SUR LA NOUVELLE EDITION

DU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

MORERY,

Donnée en 1704.

ACTOR.

MOnsieur Bayle avoit déja reproché à Mr Morery d'avoir changé ce mot en celuy d'*Actorius*. Cette faute a été à la verité corrigée dans la

nouvelle édition ; de même que celle où il eſt dit qu'Ovide a parlé d'un *Actorius*. Ces paroles, *quæ fuit Actoridæ cum magno ſemper Achille*, ne devant point s'entendre d'un homme qui s'apelle *Actorius*, mais de Patrocle, que les Poëtes diſtinguent ordinairement par le nom Patronimique d'*Actorides*, qui ne ſignifie autre choſe, qu'*iſſu d'Actor*. L'explication que Monſieur Bayle a donné de la penſée du Poëte, eſt tres-étenduë ; & il ne tenoit qu'à ceux qui ont donné l'édition de 1699 & de 1704, d'en profiter, s'ils euſſent voulu conſulter le Dictionnaire critique. J'avouë qu'il eſt penible de conſulter ſur cha-

que article tous les Critiques & tous les Interpretes ; mais c'eſt auſſi en quoy ces Remarques ſeront d'une grande utilité à ceux qui entreprendront dans la ſuite une nouvelle édition, puiſque je raſſemble dans un tres-petit volume, une partie des fautes qui ont paſſées dans les anciennes éditions, & qu'en peu de temps on les pourra parcourir.

Mais ſi le nouvel Editeur, ſur l'ouvrage duquel je fais des Remarques, a corrigé cet article en quelques endroits, il l'a alteré en pluſieurs autres : en voicy la preuve.

Dans l'article d'Actor le Locrien, l'Editeur eut dû remar-

quer, que Pelée gendre de cet Actor, étoit petit fils d'Egine son épouse; & qu'ainsi Polymele fille d'Actor & d'Egine, fut tout ensemble tante & épouse de Pelée; elle étoit sa tante, parce qu'elle étoit sœur d'Eacus son pere: d'ailleurs Jupiter étoit ayeul de Polymele & grand pere de Pelée. Dans l'article d'Actor fils d'Axeas & pere d'Astyoque, l'Editeur se trompe en disant que celle-cy eut deux fils de Neptune; c'est de Mars qu'elle eut ces deux fils qui commanderent les troupes d'Aspledon, & d'Orchomene au Siege de Troye. L'Editeur pourroit avoir pris cet *Actor* pour l'*Actor* dont parle Pausa-

nias dans ſon cinquiéme Livre, & qui étoit fils de Neptune, & d'Agamede fille d'Augeus. On peut conſulter ſur ce ſujet le dixiéme Livre de l'Iliade. On void par là que l'Editeur a renverſé ces deux articles, & que de deux Actors, il n'en a fait qu'un, qu'il fait beau-pere de Neptune; au lieu que c'eſt du ſecond des deux dont je viens de parler, que ce Dieu étoit pere.

ADAM.

Morery dit que Joſeph rapporte, qu'Adam grava ſur deux diverſes tables, des obſervations qu'il avoit faites ſur le cours

des aſtres. Ce n'eſt pas là le langage de cet ancien Hiſtorien ; il dit ſeulement dans le ſecond chapitre du premier livre de ſes Antiquitez, que les deſcendans de Seth fils d'Adam, furent les inventeurs de l'aſtrologie, & qu'ils firent graver les principes qu'ils venoient de découvrir, ſur un pilier de brique, & ſur un autre de pierre, afin de les garentir de la deſtruction generale qui, ſelon qu'Adam l'avoit prédit, devoit arriver une fois par le feu, & l'autre par le déluge. Morery dit auſſi, que le premier homme impoſa le nom aux plantes, & l'écriture ne luy attribuë cependant que l'in-

vention du nom des bêtes. L'Editeur a adopté la premiere de ces erreurs, & a corrigé à la verité, la seconde.

ADAMITES.

Morery fait dire à Saint Epiphane, que les Temples des Adamites étoient des lieux infâmes, à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution. Ce S. Pere ne parle point ainsi, dans le sommaire de son second livre; il dit simplement que " les Adamites s'assemblent tout " aussi nuds qu'ils étoient au sortir du ventre de leurs meres, "

„ & en cet état ils font leurs „ lectures, leurs Oraisons, & „ leurs autres exercices de Re„ ligion. D'ailleurs Morery a avancé trop legerement, qu'il y avoit une Secte de ces Heretiques en Angleterre. Cela est absolument faux, & l'Editeur a corrigé cet endroit, mais il n'a pas eû la même précaution à l'égard du texte de S. Epiphane.

ADRICHOMITES.

Morery s'est trompé dans cet article, en prenant *Trajectum* pour Utrecht, au lieu de le prendre pour Maestricht. Il dit ensuite que l'Adrichomites pu-

blia luy même ſon Theâtre de la Guerre Sainte ; & il eſt ſûr que cet ouvrage ne fut publié qu'aprés ſa mort ; d'ailleurs ce même Bibliographe partage en deux cet ouvrage, en remarquant que le Theâtre de la Terre Sainte, eſt different de la deſcription de la Terre Sainte, & ce n'eſt qu'un même ouvrage. L'Editeur a corrigé la premiere faute, & a adopté la ſeconde.

ADRIEN VI.

Dans un article où il eſt parlé de ce Pape ; on le fait de la maiſon de Fieſque. Je vois bien qu'on a voulu parler d'Adrien V. qui veritablement en

étoit : Mais enfin, c'eſt toûjours une faute qu'il eſt neceſſaire de corriger dans les éditions qu'on pourra donner dans la ſuite ; car il n'eſt rien de ſi different qu'Ottobon de Fieſque qui fut Pape ſous le nom d'Adrien V. & qu'Adrien Florent, qui le fut ſous celui d'Adrien VI. Le premier vivoit dans le 13e ſiecle, & l'autre dans le 16e.

AINS.

Cet article étoit exact dans les éditions précedentes, & on l'a alteré dans celle-cy. La riviere d'Ains * qui vient du Comté de Bourgogne, & qui ſepare la Breſſe du Bugey, eſt

* *Ens, indis, indus, Danus & Idanus*, en Latin.

mal nommée dans la derniere édition, la rivierre du Dain. Guichenon qui a fait l'Hiſtoire de ces deux petites Provinces, eſt le Juge naturel de cette queſtion. On n'a qu'à le conſulter, on verra comme il y critique Couſin & Maſſon, au ſujet de cette riviere.

ALCIAT.

L'Editeur a oublié dans l'article d'André Alciat Juriſconſulte de Milan, de faire mention de l'ouvrage ſuivant, parmi ceux qu'il luy attribuë: *Rerum patriæ ſeu Hiſtoriæ Mediolanenſis, lib. 4. ex M. S. Bibliothecæ Ambroſianæ.* Il étoit naturel de ne pas ou-

blier dans l'article d'un auteur célebre, l'ouvrage qu'il a consacré à la gloire de sa patrie.

ALEXANDRE.

En parlant de la mort de ce Cardinal, Morery ne s'étoit pas expliqué sur l'ouvrage qu'il étoit prest de publier lorsqu'il mourut; mais l'Editeur déclare que c'est de son grand ouvrage contre les Professeurs (*Opera contra j. Professori Lorenz.. cras*) qu'il faut entendre les paroles de Morery; cependant il n'est pas sûr que ce fût le même auquel le Cardinal travailloit quand il mourut, & Monsieur Bayle n'en est pas certain:

Ainſi quand un critique de cette penetration flote ſur un ſujet, un autre ne doit pas aiſément prendre ſon parti. L'Editeur en faiſant l'énumeration des ouvrages de ce grand Cardinal, a oublié de parler de ſes Tables de la Grammaire grecque.

ALEXANDRE.

J'aurois crû que l'Editeur auroit corrigé dans cet article, une mauvaiſe locution de ſon auteur; du moins je l'appelle mauvaiſe, parce qu'elle donne lieu à un équivoque, la voicy. *Darius n'avoit point voulu faire le dégât dans l'Aſie, ſelon l'avis de*

Memnon : A juger de cette expreſſion par le ſens qu'elle preſente à l'eſprit, on eſt auſſi porté à croire que Memnon avoit conſeillé de ne point faire le dégât, qu'on l'eſt à croire qu'il l'avoit conſeillé ; tant il eſt vray que l'intelligence dépend ſouvent de l'arrangement des mots & du tour d'une phraſe. Si l'Editeur avoit lû avec exactitude toutes les Remarques qui ont été faites ſur les differentes éditions de Morery, cette faute ne luy auroit pas échapée.

ALMAIN.

En parlant de ce célebre

Docteur de l'Université de Paris, on ne devoit pas oublier dans l'énumeration de ses ouvrages, celuy qui regarde les Laïques. Les circonstances même du temps, devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude.

ARLENIUS.

J'aurois crû que cet auteur qui vivoit sous l'Empire de Charles-Quint, & qui se donna dans le monde le nom de Peraxylus, seroit placé dans la nouvelle édition du Dictionnaire. La belle édition de Josephe qu'il donna en grec, sur l'excellent manuscrit de Dom

Diego de Mendozza Ambaſſadeur de l'Empereur à Veniſe, à la ſuite duquel il étoit, luy devoit meriter cette place : d'ailleurs Arlenius étoit un excellent Poëte. Morery & ceux qui ont travaillé aprés luy à ſon Dictionnaire, ne ſont pas les ſeuls qui ont ignoré le merite de ce grand homme.

BASIN.

Armand Baſin de Beſons, n'eſt pas Archevêque d'Aix, comme le dit l'Editeur, mais de Bourdeaux, & il a ſuccedé en cette dignité à feu M. de Bourlemont.

BAVIERE.

Cet article n'eſt pas exact, & l'Editeur varie dans ſa chronologie. L'Empereur Frederic III. n'étoit pas beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, que l'on ſuppoſe avoir épouſé Cunegonde fille de ce Duc; au contraire Frederic III. épouſa en ſecondes nôces Cunegonde, fille de Louis de Baviere ſon plus grand ennemi; & il eut de ce ſecond mariage Eliſabeth, épouſe de Gautier, Comte de Schwartberg. Or Louis de Baviere, qui fut depuis Empereur, & IIIe de ce nom, étoit quatriéme aïeul

d'Albert IV. Duc de Baviere. Et comment donc celui-ci peut-il avoir été gendre de l'Empereur Louis III. & par conſequent ſon contemporain ?

L'Editeur a peut-être voulu dire qu'Albert IV. du nom Duc de Baviere, épouſa Cunegonde fille de l'Empereur Frederic IV. Mais s'il nomme ce Frederic IIIe *du nom*, il faut donc qu'il ne compte pas dans le nombre des Empereurs Frederic, dit *le beau*, IIIe du nom, fils de l'Empereur, Albert I. & petit fils de l'Empereur Rodolphe I.

Il eſt vray que l'Empereur Louis de Baviere lui diſputa l'Empire ; mais le Pape Jean

XXII. & une grande partie des Princes de l'Europe, le reconnurent. De quelque maniere que la choſe ſoit, l'Editeur devroit être conſtant dans les principes de ſa chronologie, & il l'eſt ſi peu, qu'il nomme ce Prince *Frederic* IIIe lorſqu'il le fait beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, & Frederic IVe lorſqu'il remarque que Louis de Baviere, dit *le riche*, déchira par mépris les lettres que cet Empereur lui écrivit en l'année 1457.

Au reſte, c'eſt la mort de l'Empereur Henry VII. de la maiſon de Luxembourg, qui cauſa la double élection de Frederic d'Autriche & de Louis de Ba-

viere ; c'eſt ce même Henry que l'on dit, qui fut empoiſonné dans une Hoſtie conſacrée.

BEAUPOIL

Louis de Beaupoil de Saint Aulaire, eſt mal nommé le Marquis *Danmarie*, on devoit dire *Lanmarie*. C'eſt une faute qui eſt particuliere à cette édition, & c'eſt en parlant de feu Monſieur Perrault, que l'Editeur y eſt tombée.

BELLAY.

Dans toutes les éditions du Dictionnaire Hiſtorique, &c

dans cette derniere comme dans les premieres, en parlant des dignitez de l'Eglise de Bellay, on a oublié celle d'Archidiacre, & on lui a substituée celle de Chantre. Cette derniere n'est point une dignité dans cette Eglise, & celle d'Archidiacre est la seconde : d'ailleurs la penultiéme lettre de *Belley* n'est point un *a*, mais un *e*. Cette Eglise a produit de grands sujets.

BOILEAU.

Gilles Boileau, Intendant des menus plaisirs du Roy, frere du célebre Monsieur Despreaux, & de Monsieur l'Abbé

Boileau, Docteur de Sorbonne, étoit mort avant l'année 1671, où toutes les éditions de Morery placent sa mort, puisque Monsieur de Montigny qui eut sa place à l'Academie Françoise, y fut receu dés l'an 1669. Cette faute a passé dans toutes les éditions, dans celle-cy comme dans les autres.

BRANCAS.

Monsieur l'Abbé de Brancas qui vit aujourd'huy, n'est pas fils de Magdelaine Claire de Lenoncourt, premiere femme du feu Duc de Villars, mais de Magdelaine Girard sa seconde femme.

BRIZACH.

Voicy une faute qui eſt échapée à Monſieur Vaultier, comme à Monſieur le Clerc, & aux autres Editeurs du Dictionnaire de Morery. Eſt-il permis d'ignorer qu'il n'y a aucun Pont de pierre ſur le Rhin ? & que la rapidité de ce fleuve a toûjours empêché qu'on y en puiſſe conſtruire ; cependant ils diſent tous avec beaucoup de fermeté dans l'article *Brizach*, que cette ville eſt *ſituée ſur le Rhin, qu'on y paſſe ſur un Pont de pierre* : il n'y a ſur cette rivierre que des Ponts de bois, & même ce ne ſont que

des Ponts de batteaux. Le premier Pont que l'on trouve en remontant vers la source de ce fleuve, c'eſt le Pont de Conſtance, & le dernier, c'eſt celui de Straſbourg. Il eſt vray qu'autrefois Céſar en fit conſtruire un de bois, au-deſſous de Mayence, pour faire paſſer ſon armée, mais il ne ſubſiſte plus.

CAMUS.

L'Editeur nomme, le fameux Evêque de Belley, *Jean-Pierre le Camus*, au lieu de *Jean-Pierre Camus*. C'eſt une faute qu'il n'a pas pris des anciennes éditions, puiſqu'elle n'y eſt point, mais qu'il a faite, en confondant

dant ſans doute les Maiſons de *le Camus*, & de *Camus*, qui ſont pourtant fort differentes. La premiere eſt une ancienne Maiſon de la Robbe de Paris, dont eſt M. le Cardinal le Camus. Et la ſeconde eſt d'une Nobleſſe militaire, quoyque quelques-unes de ſes branches ſoient aujourd'huy dans la Robbe. En parlant de Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, je dois remarquer que c'eſt mal-à-propos que l'auteur de la Gazette de Paris, en annonçant l'année paſſée ou la precedente, la mort de M. de Camus, Abbé & General de l'Ordre de S. Ruf, dit, que cet Abbé étoit neveu de cet Evêque;

ils étoient de la même maiſon, mais certainement l'Evêque n'étoit pas oncle de l'Abbé.

CANADA.

Cet article eſt aſſez curieux, mais en verité, on ne devoit pas oublier de rendre la juſtice qui eſt duë aux Jeſuites, en parlant des premiers Apôtres qui ont planté la Foy dans ces terres nouvellement découvertes. Il eſt peu de Societez Religieuſes à qui on ait tant d'obligation qu'à celle-là, & qui ſe ſoient employées avec tant de courage & de zele, à annoncer les veritez du Chriſtianiſme à ces peuples ſauvages.

Christine de Baden.

L'Editeur s'eſt broüillé, au ſujet de cette Princeſſe, qui fut troiſiéme femme d'Albert Marquis d'Anſpach ; c'eſt dans l'article de Brandebourg Anſpach. Il remarque d'abord qu'Albert n'eut que deux femmes, & enſuite ne ſe ſouvenant pas ſans doute, de la premiere propoſition qu'il avoit avancée, il nomme les trois Princeſſes qui furent épouſes de ce Marquis. Je ne ſçai pas le veritable ſentiment de noſtre auteur ſur ce point hiſtorique, mais quoiqu'il en ſoit, il eſt tres-certain que Chriſtine de Baden Dourlach,

fut la troiſiéme femme d'Albert de Brandebourg Marquis d'Anſpach, & que ce Prince eſt le grand-pere de la nouvelle Princeſſe d'Hanover.

CLAIRVAUX.

Cette Abbaye n'eſt pas Chef d'Ordre, elle eſt ſeulement une des quatre principales Filles de Citeaux: Or ſi cette Abbaye étoit Chef d'Ordre, comme on le dit dans la nouvelle édition; l'Abbé ne ſeroit pas ſoûmis à la Juriſdiction de l'Abbé de Citeaux; c'eſt pourtant un fait conſtant, & aiſé à verifier, qu'il l'eſt.

CLEMENT XI.

Voicy une ſimple faute d'inattention ; car outre qu'elle n'eſt pas commune à tous les articles où il eſt parlé de ce Pontife, c'eſt qu'il eſt impoſſible de ſe perſuader que l'Editeur ignore, que Clement XI. qui eſt aujourd'huy ſur la Chaire de S. Pierre, n'eſt pas le ſucceſſeur immediat d'Alexandre VIII. puiſque Innocent XII. dont le gouvernement ſera un jour ſi célébre dans l'Hiſtoire, à cauſe des grands évenemens qui ſont arrivez de ſon tems, a regné entre ces deux Pontifes ; on dit cependant dans un en-

droit de la nouvelle édition ; que Clement XI. a ſuccedé à Alexandre VIII.

CLUSA.

On ſemble douter dans l'article de Jacques Cluſa Religieux de Citeaux, qui ſe fit depuis Chartreux, que cet auteur ſoit une perſonne differente de celui qui eſt connu ſous le nom de Jacques de Paradis ; il ſemble même que l'auteur de la nouvelle édition ne veüille pas diſtinguer ces deux auteurs. Cet article ne devoit pas être traité ſi ſuperficiellement, & l'autorité de ceux qui ont diſtingué Jacques de Cluſa, & Jacques

de Paradis, n'étoit pas si petite, qu'il fallut traiter cette queſtion avec tant de negligence.

CÔME.

Parmi les auteurs qui ont parlé de Côme, ou du lac de Côme, l'Editeur ne parle point d'une Hiſtoire ou d'une Deſcription de cette Ville, qui ne contient à la verité que deux pages, & qui a été compoſée par M. Duker, lequel la tirée de pluſieurs auteurs. On y a ajoûté le plan de cette Ville : M. Duker fut empoiſonné en Sicile en 1635. Camille Ghilini Ecrivain du 16e ſiecle, & qui eſt

un des meilleurs auteurs latins de ce tems-là, a auſſi fait une Deſcription du lac de Côme. L'ouvrage n'eſt que de trois pages, & il a eu la même deſtinée que celuy de Duker, c'eſt-à-dire, qu'il a été oublié, de même que la été la Deſcription du lac de Côme en huit pages, faite par Paul Joue. Il eſt étonnant que dans un ſeul article trois auteurs de ce merite, ſoient oubliez.

CREMONE.

L'Editeur a oublié dans l'énumeration des auteurs qui ont parlé de cette Ville, Loüis Cavitelli qui en a compoſé les

Annales, depuis la fondation jusques à l'année 1583. Elles sont fort amples, parce que l'auteur ne se renferme pas tellement dans son sujet, qu'il n'y joigne souvent des faits qui ont raport à l'Histoire generale d'Italie, & même à divers endroits de l'Europe. Cet ouvrage, quoyqu'écrit dans un siecle où les belles-lettres commençoient à se rétablir, n'en est pas plus pur. L'Editeur, non plus que Morery, ne donne pas même un article particulier pour Cavitelli.

CREQUI.

Il y a une erreur dans la der-

niere édition au ſujet du Marquis de Crequi, tué à la Bataille de Luzzara. On y remarque que ce Seigneur a laiſſé des filles de Dame N... d'Aumont ſon épouſe, cela eſt abſolument faux : ce Marquis n'a point laiſſé de poſterité, & par ſa mort le Comte de Canaples ſon oncle, aujourd'huy Duc de Leſdiguieres, qui étoit le ſecond des fils de Charles I I. Sieur de Crequi, qui fut tué au Siege de Chambery en 1630. eſt entré en poſſeſſion des biens ſubſtituez : on juge bien que la ſubſtitution n'auroit pas été ouverte en ſa faveur, ſi le Marquis de Crequi avoit laiſſé des filles.

DENIS.

L'éloge de ce Chartreux eſt exceſſif ; il eſt juſte, je l'avoüe, mais enfin il falloit faire voir ſur quoy on le fondoit, & dire quelque choſe des ouvrages admirables de ce Solitaire ; de ces ouvrages, dis-je, qui obligerent le Pape Eugene IVe de s'écrier en les liſant, *lætetur Mater Eccleſia quæ talem habet filium.* Le Livre qui a donc plus fait d'honneur au Chartreux Denis, c'eſt ſon Traité de l'autorité du Pape & du Concile ; & je ne doute pas que ce ne ſoit la lecture de cet ouvrage qui attira l'exclamation du Souverain Pontife.

Denis Rikel a été conſtamment une des plus grandes lumieres de ſon Ordre, & même de l'Egliſe.

DIEPPE.

Dieppe eſt à douze lieuës de Rouën, dans la ſupputation même la plus exacte ; ainſi c'eſt pour le moins une faute d'exactitude, de dire qu'il n'y a que dix lieuës de l'une de ces Villes à l'autre. J'avoüeray, ſi l'on veut, que la faute n'eſt pas d'une grande conſequence, mais elle pourra paroître digne de l'attention d'un Geographe ; & dans un Dictionnaire univerſel, il faut ſatisfaire tout le monde.

DIEU-DONNE'.

Il eſt étonnant, qu'on n'ait encore corrigé dans aucune édition de ce Dictionnaire, cet article; l'erreur qu'on y fait eſt capitale, puiſqu'elle confond deux Papes en un ſeul. Il eſt certain qu'il y a eu deux Papes du nom de *Dieu-donné*, ou *Deus dedit*; le premier ſuccéda à Boniface IV. au commencement du ſeptiéme ſiecle, c'eſt-à dire, l'an 614. mais outre celuy-là dont parle Morery, il y en a eu un ſecond qui ſucceda à Vitalien environ l'an 669. année de la mort de ce dernier. Morery a pris cette erreur de Pla-

tine & d'Onufre, qui confondent ces deux Papes. Mais ce qui m'a ſurpris, c'eſt qu'on trouve les deux *Dieu-donné* dans la Table chronologique des Papes à l'article de *Rome*. C'eſt ce qui fait voir le peu d'exactitude & d'attention des Editeurs : D'ailleurs le ſecond *à Deo datus*, ou *Dieu-donné* regna ſept ans, deux mois, & dix-ſept jours ; ainſi le tems de ſon adminiſtration eſt aſſez long pour devoir être cité. Il s'eſt même paſſé des choſes conſiderables ſous ſon Pontificat, qui auroient pû ſervir d'époque aux Hiſtoriens. C'eſt ce Pape qui permit aux Venitiens de ſe choiſir un chef, & de créer un Duc.

EGHMONT.

Ce n'eſt pas parler exactement, que de dire que le ſeul qui reſte de l'illuſtre maiſon d'Eghmont, c'eſt M. le Comte d'Eghmont qui a épouſé Mlle de Coſnac; c'eſt pourtant ce que dit noſtre Editeur, comme s'il avoit viſité toutes les Provinces de Flandres, pour verifier ſi cette grande maiſon eſt reduite à la ſeule perſonne de M. le Comte d'Eghmont qui eſt en France.

ENCYCLOPEDIE.

Ce nom me fait ſouvenir

qu'on a oublié de parler du Livre qu'André-Mathieu Aquaviva Duc d'Atri dans le Royaume de Naples, fit ſous ce titre. La maiſon Aquaviva a produit de ſçavans hommes.

ESPINAY DU RETAL.

Cet article genealogique n'eſt pas exact; on y dit que Richard d'Eſpinay fut Grand Maître, & Grand Chambelan de Bretagne; & c'eſt une erreur, puiſque ce fut Robert pere de Richard, qui fut revetu de ces dignitez : On a encore fait une autre faute dans ce même article, lorſqu'on y dit que Guy II. d'Eſpinay épouſa Jeanne

ne d'Eſtouteville : ce n'eſt pas Guy II. qui épouſa cette Dame, ce fut Henry d'Eſpinay. Enfin on ne dit pas que Claude d'Eſpinay fils de Marguerite d'Eſpreaux, & qui épouſa Jeanne de la Rochefoucauld, laiſſa outre Françoiſe, Charles d'Eſpinay qui épouſa Marguerite de Rohan dont il n'eut point d'enfans, & ainſi ſes biens retournerent à ſa ſœur. C'eſt à ceux qui auront ſoin de la premiere édition de ce Dictionnaire, à retoucher cet article, conformement à ces Remarques.

ESPERNAY.

L'auteur de la nouvelle édi-

tion ne rend pas juſtice à l'ancienne ville d'Eſpernay, lorſqu'il n'en fait qu'un Bourg. On avoit lieu d'eſperer qu'il corrigeroit ſur cet article, les premieres éditions. Ceux qui voudront être inſtruits de l'antiquité de cette Ville qui eſt dans la Champagne, n'auront qu'à conſulter une Lettre adreſſée au Pere de Villers, & inſerée dans les Memoires de Trevoux du mois de May de cette année : mais l'auteur de la Lettre impoſe à celuy de la nouvelle édition du Dictionnaire, lorſqu'il luy reproche d'avoir dit qu'Eſpernay n'eſt qu'un Village ; l'Editeur s'eſt moins éloigné de la verité, puiſ-

qu'il a donné à ce lieu la qualité de Bourg.

Est.

L'Editeur a varié en parlant de Marie Eleonor d'Eſt, aujourd'huy Reine d'Angleterre; on l'a oublié en certains endroits, & en d'autres elle n'eſt point dans ſon rang. Cette Princeſſe eſt fille d'Alfonſe IV. Duc de Modene & de Reggio, & de Laure Martinozzy, niece du feu Cardinal Mazarin; le feu Duc de Modene, François II. étoit ſon frere, & le Duc de Modene d'aujourd'huy, autrefois Cardinal d'Eſt, eſt ſon oncle. Ce Prince qui a ſuccedé à

ſon neveu mort ſans enfans ; eſt frere du feu Duc Alfonſe IV. C'eſt ſur ce pied-là qu'il faut retoucher cet article dans les éditions que l'on donnera dans la ſuite.

FELIBIEN.

Dans l'article de Meſſieurs Felibien, on a oublié M. l'Abbé Felibien, Archidiacre de Chartres, qui eſt frere, ſi je ne me trompe, de celuy qui nous a donné cette belle Hiſtoire des Peintres. M. l'Abbé Felibien eſt aſſez connu dans la Republique des Lettres, pour devoir être cité dans cette occaſion. Le *Pentateuchus*

Historicus, *&c.* qu'il a donné depuis quelques mois, devoit ce me semble, luy assurer une place dans un Dictionnaire où sa famille en tient une considerable.

FRANÇOIS II.

Dans l'article de ce Prince, on met sa naissance sous l'année 1543. (le 20. Janvier) on vouloit dire sans doute 1544. l'erreur n'est que d'une année; mais une année est considerable à l'égard d'un Prince qui n'en a vêcu que seize & quelques mois. Ce Prince mourut le 5. Decembre 1560. Or depuis le 20. Janvier 1543. jus-

qu'au 5. Decembre 1560. on trouveroit certainement plus de dix-sept ans.

FURAN.

Est une petite rivierre du Bugey qui serpente à une lieuë de Belley, & qui se jette dans le Rhône auprés de Pierre-chatel. L'Editeur la nomme mal *le Foran*.

GENES.

En parlant de cette Ville & de *Jacques Bracelli* qui étoit de Sarzane, dans l'état de Genes, Morery & ses Continuateurs usent d'une exageration qu'on ne

ſcauroit leur pardonner. *Jacques Bracelli*, diſent-ils, *laiſſa auſſi un Livre des Hommes illuſtres de Genes, qu'il adreſſa à Loüis de Piſe Jacobin, &c.* Ces termes conviennent-ils à un petit ouvrage de trois ou quatre pages, & qui eſt à la ſuite d'un autre de la même grandeur, qu'il intitula, *Deſcription de la Côte de Genes*, c'eſt-à-dire du Païs, qui s'étend depuis le Var juſques à la Macra? Ce que Soglieta, Juſtiniani, Leandre Alberti, Faſcio, & *de Voragine*, ont écrit ſur le même ſujet, eſt plus étendu. Philipes Beroalde compare le ſtile de Bracelli à celuy de Céſar.

GASPARD BARTHIUS.

Le célebre Gaſpard Barthius n'étoit âgé que de 71. ans & trois mois moins cinq jours, lorſqu'il mourut ; l'Editeur luy donne cependant *un peu plus de 72. ans de vie* ; voicy la preuve de l'erreur. Barthius naquit le 22. Juin de l'année 1587. & il mourut le 17. Septembre 1658. il n'y a qu'à compter. Cet auteur ſi célebre parmi les ſçavants, a été fort maltraité par Voſſius, & il maltraita fort à ſon tour, Sciopius dont il fut un des plus rudes adverſaires. Barthius étoit un ſecond Ecrivain ; & ſi on eſt en droit de luy reprocher

cher quelque chose sur les ouvrages qu'il donnoit au public ; c'est la facilité avec laquelle il les composoit.

JACQUES II.

Dans tous les articles où il est parlé du feu Roy d'Angleterre Jacques II. on place sa mort sous l'année 1702. il est étonnant qu'à trois ou quatre années de distance d'un événement, on s'y trompe déja d'une année. Où en seroit-on donc, si ce Prince étoit mort depuis 30. ou 40. ans ? C'est une faute inexcusable, puisque pour l'éviter, l'Editeur n'avoit qu'à prendre le premier Alma-

nach qui luy ſeroit tombé ſous la main, il y auroit appris que ce Prince mourut en 1701. & il auroit fixé par là ſa chronologie.

S. JUSTIN.

Dans l'article de ce Pere, l'Editeur ne devoit pas oublier de dire, qu'il fut un des plus grands adverſaires d'Ariſtote. S'il avoit conſulté le ſeptiéme Livre d'Euſebe, & la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques de S. Jerôme, il eut pû voir avec quelle ardeur ce Pere de l'Egliſe ſe déchaîna contre le Prince des Philoſophes. Il publia un Traité dans lequel il refutoit pluſieurs dogmes de la Philoſophie d'Ariſtote, & où

il faiſoit voir les conſequences pernicieuſes qu'on en pouvoit tirer ; en parcourant les ſiecles, on en trouveroit peu qui n'aïent fourni des adverſaires de la Philoſophie peripateticienne ; il eſt vray que tous ceux qui l'ont attaqué, n'ont pas égallement reuſſi à la décrier ; & il ſemble qu'il étoit reſervé à M. Deſcartes de luy porter les plus rudes coups.

LE FERON.

Dans cet article, on dit que feuë Madame la Ducheſſe de Chaulnes n'avoit ny freres ny ſœurs, en un mot qu'elle étoit fille unique. Monſieur le Mar-

quis de la Frete qui vit encore aujourd huy, ne conviendroit pas de cette propoſition.

LE JAY.

Cet article eſt défectueux, en ce que le nom de Catherine de la Boutiere qui vient de mourir, & qui avoit épouſé feu Nicolas le Jay Baron de Tilly, & de la Maiſon rouge, & Conſeiller au Parlement de Paris, mort en 1700. eſt eſtropié : on l'écrit *N.. de la Boutire* : d'ailleurs on met dans le même article la mort de feu M. le Jay Evêque de Cahors en 1679. on ne ſe trompe ſur ce dernier article que d'environ douze ans

puiſqu'il n'y a que ce tems-là que feu M. le Jay qui ſucceda en l'Evêché de Cahors à M. de Noailles, aujourd'huy Cardinal & Archevêque de Paris, eſt mort.

LODI.

Dans l'article de Lodi, Ville d'Italie, on ne parle point de l'Hiſtoire qu'Othon Morena a compoſée ſur ce ſujet, & qu'Acerbus Morena ſon fils a continuée. Cet ouvrage eſt, à proprement parler, l'Hiſtoire de ce que Frederic Barberouſſe fit en Lombardie depuis 1154. juſqu'en 1168. principalement par rapport à la Ville de Lodi.

Les deux Morena moururent avant ce Prince, ainſi ils ne purent pas pouſſer leur Hiſtoire plus loin. Ils étoient tous deux dans le parti de Frederic; d'où l'on peut legitimement conclure, qu'ils n'ont pas écrit d'une maniere tout-à-fait deſintereſſée. C'eſt ſans doute ce qui a obligé Baronius à les maltraiter dans ſes Annales Eccleſiaſtiques, il en parle avec des termes tres-deſobligeans; mais ce Cardinal étoit encore plus partial pour le Pape, que les Morena ne l'étoient pour l'Empereur, quoiqu'ils écriviſſent, pour ainſi dire, ſous ſes yeux. Ce qu'il y a d'avantageux pour ces deux auteurs, c'eſt qu'ils n'écrivirent

que ce qu'ils avoient vûs. Leur latinité eſt de la nature de celle du 12 ſiecle, c'eſt-à-dire, tres-mauvaiſe. Felix Oſio Profeſſeur de Rhetorique à Padouë, a fait de longues Notes ſur cette Hiſtoire, qui meritent d'être lûës.

L'Editeur donne un article de Morena, mais il dit d'une maniere tres-confuſe, qu'Othon Morena compoſa l'Hiſtoire de Frederic Barberouſſe, & que ſon fils acheva; cela eſt abſolument faux, puiſque cet Empereur leur ſurvêcut: d'ailleurs cet ouvrage eſt plus l'Hiſtoire des guerres du Lodi, que celle de cet Empereur. On appelle ordinairement *Hiſtoire*, le détail des actions d'un homme, depuis le

commencement de ſa vie, juſqu'à ſa mort. Or les Morena n'ont pas pû écrire le détail des actions de Frederic Barberouſſe, depuis ſa naiſſance juſques à ſa mort, puiſqu'ils moururent tous deux avant cet Empereur.

LE MERCIER.

L'Editeur ne s'explique pas d'une maniere aſſez exacte, au ſujet de Jean le Mercier, Profeſſeur Royal en Langue Hebraïque à Paris, lorſqu'il dit que ce ſçavant homme traduiſit du grec en latin Harmenopule. A en juger par ces mots, il n'eſt perſonne qui ne croye que le Mercier a traduit tous les ouvrages de cet auteur grec; il eſt pourtant certain qu'il n'en

a traduit que le *Prochiron*, ou *promptuarium juris civilis.* Ceux qui ne connoîtroient les ouvrages d'Harmenopule, que sur l'idée qu'en donne Morery, ou ses Continuateurs, ne douteroient pas un moment, au langage qu'ils tiennent, que le Mercier ne les eut tous traduit, parce qu'ils ont tous été assemblez dans un seul corps.

LEYME.

Ce mot étoit bien dans les premieres éditions, & on l'a alteré dans celle-cy, en mettant *Leyne*, au lieu de *Leyme* : c'est une Abbaye de Filles qui est dans le Diocese de Cahors, dont il est parlé dans l'article *Noailles*, au sujet de Françoise

de Noailles grand-tante de M. le Maréchal & de M. le Cardinal de Noailles, qui la poſſedoit, & qui eſt morte depuis peu.

LORRAINE.

Dans l'article de Lorraine, l'Editeur a fait une faute bien groſſiere : il y fait Catherine de Bourbon, ſœur du Roy Henry IV. & épouſe d'Henry Duc de Bar, mere des Princeſſes Nicole & Claude de Lorraine, la premiere épouſe de Charles qui fut enſuite Duc de Lorraine, & la ſeconde de François de Vaudemont, grand-pere de M. le Duc de Lorraine d'aujourd'huy : ces deux Princes qui étoient freres, étoient

couſins germains de ces deux Princeſſes, qui étoient filles d'Henry Duc de Bar, & enſuite de Lorraine. & de ſa ſeconde femme; car Catherine de Bourbon ſa premiere femme, ne demeura que ſix mois avec luy: la diverſité de Religion les broüilla, & les porta à une ſeparation; Catherine mourut en 1604.

Dans ce même article, l'Editeur ſe trompe dans la liſte des Ducs de Lorraine. Le *Gerard*, qui mourut en 1048. ne fut jamais *Marchis* de Lorraine, comme il eſt marqué dans la nouvelle édition; ce fut ſon ſecond fils *Gerard* qui le fut par ſon mariage avec Hedwige,

heritiere du Comté de Namur, que ſa mere Hermengarde luy avoit laiſſé.

LE TASSE.

Le nom de l'Hiſtorien de ce Poëte eſt eſtropié; l'Editeur l'écrit *Decharné*, au lieu *de Charnes*: c'eſt le Doyen de Villeneuve lez Avignon, homme diſtingué par l'amour qu'il a pour les belles-lettres, & par les ouvrages qu'il a donnés depuis quelques années au public: il travaille actuellement à la vie de Petrarque; mais ce que l'Editeur auroit pû ajoûter à ſon article, & qui l'auroit bien embelli, c'eſt que

Jean-Baptiſte Pigna, qui a fait l'Hiſtoire des Princes d'Eſt, dont il étoit domeſtique, étoit cet ennemi du Taſſe, dont celuy-cy ſe plaint en diverſes occaſions, ſans le nommer, & duquel il a fait le portrait, & décrit les mœurs, d'une maniere ſi ſpirituelle dans ſon *Aminte*, ſous le nom de Mopſe ; cette remarque n'a pas été faite dans le Commentaire que M. Menage donna ſur *l'Aminte*, non plus que dans la vie du Taſſe de l'Abbé de Charnes ; je la dois à l'auteur des Eſſais de Litterature, qui donna un extrait de l'Hiſtoire de ce Poëte dans ſon Eſſai de Juin & Juillet 1703. M. Bayle qui n'a dit

que deux mots du Taſſe, dans la premiere édition de ſon Dictionnaire critique, avoit promis d'en augmenter l'article dans la ſeconde édition, il n'a pas tenu ſa parolle; je le ſomme de la part des Sçavans, de ſatisfaire à ſon engagement dans le ſuplément de ce même Dictionnaire, qu'on écrit de Hollande, qu'il va publier.

LUCIEN.

On remarque ſans peine que l'Editeur a voulu corriger le langage de Morery ſur la *Metamorphoſe, ou l'Ane d'or d'Apulée*, cependant il n'a pas rendu le ſien aſſez exact dans cette

occaſion ; car dire que *l'Ane d'or* eſt une paraphraſe du même ſujet que Lucien avoit pris dans Lucius Patras, auteur d'un Livre de Metamorphoſes, ou tranſformations, dont parle Photius, n'eſt point une locution exacte, & ce n'eſt pas dire que Lucius de Patras avoit été abregé par Lucien & paraphraſé par Apulée : c'eſt ainſi cependant que cet article devoit être reformé. De même, en parlant d'Apulée de Madaure, devoit-on oublier dans l'énumeration de ſes ouvrages, *les Lettres à Corellia*, qui ſont à la verité, écrites dans un ſtile fort libre, & ſes autres Traitez *de Republica*, *de Numeris*, *de Muſica*, & ſes *Lu-*

dicra, dont il parle luy-même dans ſon Apologie ? c'eſt un Poëme aſſez ingenieux.

LUCIUS BRUTUS.

Morery a ſuivi l'autorité de Denis d'Halicarnaſſe, préferablement à celle de Tite-Live, au ſujet de ce genereux Cytoyen Romain. Denis d'Halicarnaſſe le fait fils d'une fille de Tarquinius-Priſcus Roy de Rome, qui étoit ſœur de Tarquin, au lieu que Tite-Live le fait fils de Tarquinia, ſœur du dernier Tarquin. M. Bayle démontre avec une évidence à laquelle on ne peut pas reſiſter, que le ſentiment de Denis d'Har-

d'Harlicarnaſſe en cette occaſion, eſt inſoûtenable, & qu'il faut neceſſairement ſuivre celuy de Tite-Live ; j'y renvoye le Lecteur.

LYCURGUE.

On a fait quelque changement à cet article, j'en conviens, & il n'eſt pas ſi defectueux qu'il l'étoit dans le ſuplément du Dictionnaire ; mais enfin il n'eſt pas encore exact : car il me ſemble qu'on ne diſtingue pas deux Lycurgues, l'un Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit fils d'un autre Lycurgue que les trente tyrans firent mourir ; & l'autre

Legiſlateur de Lacedemone. Ces deux perſonnages furent tout-à-fait differens, & c'étoit une faute groſſiere de les confondre, comme avoit fait l'auteur du ſuplément; mais enfin ne trouvant dans la nouvelle édition qu'un Lycurgue, cela marque encore la diſpoſition où eſt l'Editeur de les confondre.

L'auteur du ſuplément avoit bien fait de bevûës dans cet article; une des principales eſt, qu'en détruiſant les paroles de Plutarque, il faiſoit dire à cet auteur que Lycurgue chaſſa tous les faineans & tous les vagabonds, au lieu que le mot grec rendu par celuy de *maleficus*, veut ſimplement dire

qu'il chaſſa tous les malfaiteurs. Il le fait enſuite vainqueur dans les Jeux qui ſe célebroient en preſence du peuple, & Plutarque n'en dit pas un ſeul mot. il fit pluſieurs autres fautes groſſieres qui me perſuadent que cet auteur n'étoit pas un grand Grec. M. Faydit, en parlant de Lycurgue dans ſon nouveau livre, * doute qu'il y ait eû deux Lycurgues, & il ſemble qu'il confonde le Roy de Trace avec celuy de Lacedemone. Enfin aprés avoir marqué beaucoup d'incertitude ſur ce ſujet, il renvoye ſon Lecteur à Morery. Cette autorité ne devroit pas être d'un grand

* Remarques ſur Virgile, &c.

poids pour un auteur auſſi fier que M. Faydit le paroît dans ſes ouvrages.

MARTIN AKAKIA.

Morery & ſes Continuateurs ont fait une lourde faute, ſur la patrie de ce Medecin; l'on a traduit le mot *Catalaunenſis* par *Catalan*, au lieu de *Chalonois* (ſi du moins on peut dire ce dernier mot.) S'ils avoient bien lû Quenſtet, dans ſon Livre *de patriis viror.* où ils nous renvoyent, ils n'auroient pas fait cette cruelle mépriſe. J'eſpere que ces Remarques empêcheront qu'on ſe méprenne dans les éditions ſuivantes, ſur

la patrie du chef d'une famille qui eſt tres-conſiderable dans l'Ecole de Medecine de Paris.

MATTHIEU BOSSULUS.

Il eſt different d'un autre Jean Boſſulus auſſi François de nation, & qui l'a precedé de plus d'un ſiecle, mais qui comme luy, a été fort oublié dans ſa nation. M. Bayle s'étoit fort plaint que Matthieu fut ſi peu connu dans la Republique des Lettres, quoyqu'il eut joüé un ſi grand rôle dans le monde. Il avoit été Precepteur de Dom Carlos fils de Philippe II. Roy d'Eſpagne : il avoit enſeigné auparavant la Rhetorique dans l'A-

cademie de Valence. Ces marques d'honneur ne l'ont cependant pas tiré de l'oubly ; & malgré les tendres ſollicitudes de M. Bayle, il y eſt reſté. Qui eut crû que M. Vaultier, qui s'intereſſe ſi fort pour la gloire de ſa nation, eut negligé d'informer la poſterité, que la France avoit donné à la Cour d'Eſpagne, un homme de cette conſequence ? On a cru que la cauſe de cet oubly venoit de ce qu'il n'avoit point fait de Livres. Si on ne peut avoir l'immortalité qu'au prix de la qualité d'auteur ; en verité il faut avoüer, qu'il ſeroit ſouvent plus avantageux de reſter enſeveli dans la pouſſiere avec le commun des hommes,

& d'être du nombre de ceux dont le nom ne passe pas la premiere generation.

MAZZOLIN.

L'Editeur a adopté la faute qui a passée dans toutes les éditions, au sujet de Sylvestre Mazzolin, dit *Prierio* ou *Prierias*: ce General des Dominicains ne mourut pas à Rennes en Bretagne le 20. d'Octobre de l'année 1520. puisqu'il dédia son Livre *de Strigi Magorum Dæmonumque mirandis*, au Cardinal Augustin Trivulse, le 1. Mars de l'année 1521. Je ne suis pas surpris si les Editeurs ont copié cette faute les uns

des autres, puisqu'il n'y en a pas un seul, qui parle de cet ouvrage, lequel auroit servi à redresser leur chronologie. Je crois qu'on a pris François Sylvestre, aussi General des Dominicains, pour celuy-cy. Le *François* mourut à la verité dans le cours de ses visites à Rennes en Bretagne; mais quand ces deux Generaux, qui sont fort differens, ne seroient qu'une même personne, l'erreur n'en seroit pas moins grossiere, puisque François Sylvestre, ne mourut pas en 1520. mais en 1528. Ainsi quand la chose seroit, comme l'asuppose l'Editeur, ce seroit toûjours un anachronisme de huit années.

MEDICIS.

MEDICIS.

Dans l'énumeration, que l'Editeur fait des auteurs qui ont écrit la vie, ou qui ont parlé du célebre Marquis de Marignan, Jean-Jacques de Medicis, qui étoit frere du Pape Pie IV. il eſt ſurprenant qu'il ne parle point de l'Hiſtoire *Ciſalpine d'Erycius puteanus*, ou plûtôt de l'Hiſtoire des actions de Jean-Jacques de Medicis autour du lac de Côme. *Erycius puteanus* eſt ſi connu dans la Republique des Lettres, qu'on a lieu d'être ſurpris que Morery & ſes Continuateurs, ne le nomment point parmi les Hiſto-

riens du Marquis de Marignan. L'Hiſtoire de Jean-Jacques de Médicis qu'il a compoſée, finit à la malheureuſe journée de Pavie, où François I. fut pris priſonnier par les Eſpagnols, & conduit à Madrit. En un mot *Ericius puteanus* étoit le principal auteur qui devoit être conſulté pour avoir des memoires ſurs & fideles ſur la vie du célebre Marquis de Marignan, puiſqu'il eſt celuy qui en a été le mieux inſtruit, & qui en a plus ſçû de circonſtances ſecretes.

D'ailleurs dans l'article d'*Ericius puteanus*, en parlant de ſes ouvrages, l'Editeur ne dit rien de celuy-cy. Galeaſſe Ca-

pella a fait une petite Hiſtoire qui ne contient que cinq pages, & qui peut ſervir de ſuplément à celle du Marquis de Marignan, écrite par *Erycius puteanus*; auſſi elles ont été imprimées enſemble : d'ailleurs c'eſt une relation de la guerre de Muzzo, petite Ville ſur le bord occidental du lac de Côme. Le Marquis de Marignan fut, à proprement parler, l'auteur de cette petite guerre; il y gagna la Ville de Marignan, une groſſe ſomme d'argent, & le titre de Marquis. Ce ſuplément a été oublié de même que l'ouvrage auquel il ſert d'addition.

MILLET.

Ce nom a été alteré dans cette édition, où l'on a mis *Milet* pour *Millet*, & cette faute eſt particuliere à cette édition, puiſqu'elle n'eſt pas dans les autres. Il eſt important de la relever, afin qu'on l'évite dans les autres éditions; quand je dis *important*, c'eſt par rapport à un des plus grands Mathematiciens du ſiecle paſſé, qui a porté ce nom. Je parle de Claude François Millet de Chales de la Compagnie de Jeſus, qui d'ailleurs étoit d'une des plus conſiderables maiſons de Savoye, laquelle a donné des Ar-

chevêques à la Tarentaise, des Premiers Présidens à la Chambre des Comptes de Chambery, & plusieurs autres personnes constituées en dignité.

MILTON.

Cet article n'est pas assez exact. L'Editeur nous auroit donné une juste idée de cet auteur, s'il nous avoit appris ses veritables sentimens sur la Religion. Milton, qui écrivit tant pour justifier l'attentat que ses compatriotes formerent contre la vie de l'infortuné Charles I. leur Roy, étoit un homme sans Religion; il en professa plusieurs à la verité, mais il ne faisoit que voltiger sur la sur-

face de chacune; car il fut d'abord de la Religion Anglicane; trouvant ensuite la Secte des Puritains, qui sont de rigides Calviniſtes qui s'éleverent en Angleterre en 1565. plus à ſon gré, il l'embraſſa. La même legereté qui luy avoit fait abandonner la Religion Anglicane, luy fit auſſi abandonner la Secte des Puritains, pour ſuivre celle des Anabaptiſtes; on crut alors Milton tout-à-fait fixé; mais on ſe trompa; la déclaration qu'il fit à la mort, qu'il n'étoit attaché à aucune Religion, le découvrit enfin pour ce qu'il étoit, c'eſt à dire, pour un impie déterminé.

Milton étoit un tres-mau-

vais Poëte, & encore plus mauvais Orateur : ſes Poëſies ſont pitoyables ; les loix de la quantité y ſont violées preſqu'à tous les vers ; on ſent en les liſant, que c'eſt l'ouvrage d'un écolier ; ainſi il n'avoit pas beſoin de nous en avertir, on le reconnoît aſſez en le parcourant. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit pas écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter ſon nom à l'ouvrage d'un Maître d'Ecole François qui enſeignoit alors les enfans à Londres.

Les deux Poëmes de Milton les plus ſupportables, ſont en vers non rimez ; le premier eſt intitulé, *le Paradis perdu* ; le ſe-

cond, *le Paradis recouvré*. Le premier eſt beaucoup meilleur que le ſecond : c'eſt ce qui a donné lieu à quelques perſonnes, de dire, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Saumaiſe fut le grand adverſaire de Milton, il le décredita beaucoup.

MONTROSE.

Il eſt étonnant qu'en parlant de ce Marquis, on ait oublié ſon nom de famille : c'eſt la premiere choſe qu'on doit remarquer, en parlant d'une perſonne diſtinguée, & quand on omet une circonſtance ſi

essentielle à l'Histoire, il est à craindre que tout le corps de l'article ne se sente de la negligence de l'auteur. Mais ce ne seroit pas assez de faire remarquer au Lecteur l'omission, si je ne la reparois : il faut donc luy apprendre que le nom du Marquis de Montrose, étoit *Jean Greme.*

MORIGGIA.

On confond dans cet article les Jesuites & les Jesuates, puisqu'on donne la qualité de General des Jesuites, à Paul Moriggia qui ne le fut que des Jesuates : ce sont deux Ordres fort distincts. Cette faute a

échapée à tous les Editeurs de Morery ; & elle eſt d'autant moins excuſable, qu'il n'eſt pas naturel d'ignorer de quel Ordre étoit un auteur auſſi célebre que le Pere Paul Morigia ; un auteur, dis-je, qui a enrichi la Republique des Lettres de ſoixante-un Traitez differens.

NITARD.

L'Editeur ſe trompe au ſujet du Cardinal Jean Everad Nitard, auquel il donne la qualité de Confeſſeur du feu Roy d'Eſpagne, Charles II. Le Pere Nitard Jeſuite ne fut pas Confeſſeur du Roy d'Eſpagne, mais

de la Reine sa mere, Marie-Anne d'Autriche; & la chose est d'autant moins douteuse, que c'est la confiance aveugle que cette Princesse avoit pour luy, qui luy attira les disgraces dont feuë Madame d'Aunoy nous a fait un détail si interessant dans ses *Memoires de la Cour d'Espagne.* Il est vray que ce bon Pere fut obligé de sortir un peu brusquement du Royaume d'Espagne; mais pour le consoler, on luy donna un Chapeau de Cardinal, quand il fut arrivé à Rome. On n'avoit pas d'autres récompenses à luy donner; car on sçait que les Jesuites n'acceptent point d'Evechez, & qu'ainsi on ne peut

couronner leurs services que par la Pourpre Romaine.

PATRICE.

M. Bayle avoit pris soin d'avertir les Editeurs de Morery, que François Patrice Venitien, qui vivoit sur la fin du 16e siecle, n'avoit point professé à Padouë. Si on avoit consulté l'Histoire de M. de Thou, on n'auroit pas copié cette faute des anciennes éditions. Patrice, aprés avoir professé 17. ans à Ferrare, se retira à Rome, où il fut attiré par les bienfaits de Clement VIII. & il n'en sortit plus. Cet Antiperipateticien proposa des dogmes si singu-

liers ſur les cinq voix de Porphire, que la plus grande partie des Philoſophes de ſon tems, ſe déchaînerent contre luy.

PAUL III.

Morery & ſes Continuateurs, diſent ſimplement que le Pape Paul III. avoit eu avant ſon Pontificat, un fils & une fille. Cette expreſſion n'eſt pas aſſez préciſe; il falloit dire que ce Pape avoit eu ces deux enfans d'un legitime mariage, & cette déclaration étoit d'autant plus neceſſaire, que l'expreſſion obſcure de Morery, autoriſe l'opinion où ſont la plûpart des Lecteurs, que les enfans du Pa-

pe Paul III. n'étoient pas legitimes, & qu'ainſi la maiſon de Parme d'aujourd'huy, vient des bâtards de la premiere maiſon Farneſe : cela eſt abſolument faux ; Alexandre Farneſe avoit eu avant d'être Pape, ſous le nom de Paul III. Conſtance, qui épouſa Baſio Sforce II. du nom, Comte de S. Fiore, & Pierre Loüis Farneſe, qui fut d'abord Duc de Caſtro, & enſuite de Parme & de Plaiſance. Le célebre Alexandre Farneſe qui vint en France à la tête d'une nombreuſe Armée, étoit ſon petit-fils.

M. l'Abbé Faydit en parlant dans ſon nouveau livre, de la mort tragique de Pierre Louis

Farneſe, qui étoit lié d'intereſt avec les Fieſques, contre les Doria, nomme ceux-cy *Dauria*, comme dans un autre endroit, parlant de l'Abbé Cottin de l'Academie Françoiſe, il le nomme *Cautin*. Ces ſortes d'ortographes ſingulieres, ne ſervent qu'à défigurer les noms, & à les rendre méconnoiſſables. M. de Thou en les latiniſant, les a corrompus, & d'autres les défigurent en les écrivant mal : les uns & les autres ne cherchent qu'à ſe ſinguliſer.

PAULICIENS.

Morery & ſes Continuateurs ne ſe trompent que d'environ

un siecle sur le tems auquel ont vêcu, Paul & Jean deux freres, qui furent chefs de cette Secte détestable. Si l'Editeur s'étoit donné la peine de lire l'Histoire des Variations du célebre Evêque de Meaux, il auroit veu dans le XIe Livre, que ces deux freres vivoient dans le 7e siecle, & non pas dans le 8e, comme il l'a trop legerement avancé sur la foy de ceux qui avoient compilé avant luy le grand Dictionnaire Historique. Le Dogme fondamental de ces heretiques, étoit l'existence de deux principes coéternels & indépendans l'un de l'autre.

PELLISSON.

Je ne sçay pas si l'Editeur a voulu

voulu corriger dans cet article, M. Bayle, au sujet de Raymond Pelliſſon, un des ayeux de M. Pelliſſon de l'Academie Françoiſe : dans le Dictionnaire critique, Raymond Pelliſſon eſt Premier Preſident du Parlement ou Senat de Chambery ; & dans la nouvelle édition de Morery, on change cette qualité en celle de Premier Preſident de Dauphiné. Il eſt pourtant tres-ſûr que ce Raymond a été Premier Preſident du Senat de Savoye, & non pas du Parlement de Dauphiné : c'eſt un fait de notorieté.

PENELOPE.

J'ay été ſurpris de trouver

dans l'article de cette Reine d'Ytaque, la question, si Homere avoit été veritablement un de ses amans, si peu éclaircie. L'Editeur se contente de nous dire en termes generaux, que quelques auteurs ont écrit qu'Homere n'avoit tant loüé Penelope, que *parce qu'il en avoit été amoureux* : il auroit pû trancher sur la negative, s'il avoit pris la peine de lire les Notes de Mezyriac, sur les Epitres d'Ovide : cet habile homme apporte des raisons demonstratives, pour prouver que Penelope fut une femme tres-chaste ; d'ailleurs ce qu'Ausone en dit dans sa 135e Epigramme, est une preuve sans replique de sa

vertu. Les baisers de Penelope ne furent presque pas connus durant un si grand nombre d'années à Telemaque son fils, parce qu'il étoit un autre que son mary, à qui elle destinoit toutes ses caresses. Je conviens que Floridus Sabinus, dans son Livre des *Lectionum subcesivarum*, Lycophron, Herodote, & Dempsterus dans ses Paralipomenes, n'ont pas tenu le même langage : mais enfin les preuves d'Ausone, mises dans toute leur force par le sçavant M. de Mezyriac, doivent prévaloir dans cette occasion ; & c'étoit à l'Editeur à prendre un parti sur cette question, comme il l'a pris sur plusieurs autres peut-

être beaucoup moins interessantes.

Philippe d'Aquin.

Ce n'étoit pas une circonstance à oublier dans la nouvelle édition, que Philippe d'Aquin, qui professa la Langue Hebraique à Paris, sous le feu Roy Louis XIII, & dont il est fort parlé dans le procez du feu Maréchal d'Ancre, avoit été Juif. La nature même de ce procez, engageoit naturellement l'Editeur à examiner ce fait d'une maniere particuliere; d'ailleurs la religion des auteurs doit toûjours être l'objet principal des Historiens.

PHRÆA.

Dans l'article de l'Anglois Jean Phræa (non pas *Phreas*) l'Editeur a oublié de parler du chef-d'œuvre de cet auteur ; qui cependant ne fut que son coup d'essay : Je parle de la traduction qu'il fit du discours de Synesius, l'auteur le plus difficile à entendre, qu'il y ait parmi les Grecs, & que tous les Traducteurs avoient jusques-là respecté. Ce discours étoit un éloge de la Chauveté ; Morery & ses Editeurs, ne sont pas les seuls qui ont oublié de parler de cette traduction.

PHILOSTRATE.

Morery n'a pas consulté cet auteur lorsqu'il a mis la mort d'Apollone de Tyane sous l'année 97. ou 99. cette faute auroit dû être corrigée dans la nouvelle édition, puisqu'il est certain que ce Philosophe mourut sous l'Empire de Nerva, c'est à dire, en 96. ou tout au plus, au commencement de l'année suivante. Il a paru un nouvel ouvrage cette année sur ce sujet, qui doit être consulté.

PRETEXTAT.

Il y a long tems que Morery a été critiqué, pour avoir mal rapporté le conte que l'on fait

du jeune Papyre Pretextat ; mais ſes Continuateurs n'ont pas laiſſé de copier les fautes qu'il avoit faites ſur cet article, & qu'on luy a tant de fois reprochées. Premierement, il n'eſt point vray que Pretextat, pour ſe défaire des importunitez de ſa mere, qui le preſſoit de luy dire ce qui s'étoit paſſé au Senat où ſon pere l'avoit mené un jour ; luy déclara que l'on avoit reſolu que deſormais chaque mari auroit deux femmes ; il luy dit au contraire, qu'on avoit examiné ſi cela ſeroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme épouſat deux maris. L'eſpece, comme l'on voit, eſt aſſez dif-

ferente. Secondement, on avoit averti Morery de confirmer la verité de cette tradition par une autorité d'un plus grand poids que celle de Macrobe ; en effet le seul témoignage de cet auteur n'imposeroit pas silence aux Critiques. On sçait assez que c'étoit un diseur de bons mots, & qui cherchoit plus à rejoüir son Lecteur, qu'à l'instruire de la verité des faits ; cependant on n'a ajoûté dans la nouvelle édition nul témoignage, à celuy de Macrobe ; il falloit donc rapporter celuy de Caton, & celuy d'Aulugelle, qui en parle dans son premier Livre.

PRIOLO.

PRIOLO.

J'avoüe qu'on a rendu justice, dans la nouvelle édition, à la memoire de feu M. Priolo, qui avoit été cruellement déchirée dans la premiere édition du Dictionnaire Critique de M. Bayle, & dans le *Sorberiana*; mais enfin l'Editeur auroit pû parler dans un plus grand détail, des ouvrages auſquels M. Priolo avoit travaillé, & qui, à ce que je crois, n'ont pas encore veu le jour: en voicy les titres, que l'on inſerera, ſi on le trouve bon, dans la premiere édition que l'on fera du Dictionnaire de Morery, *lib. 4. de ſtultitia*

humanæ gentis. (Il en eut pû faire au moins encore une douzaine) *Lib. 3. quæstionum naturalium, &c. opus emunctum, triginta annorum meditatio, quod jam celebratur sub aperiori titulo &c. de vita & gestis Henrici Rohanni Ducis: de vita & moribus Cæsaris Cremonini.* On dit même qu'il avoit fait des Notes sur le Traité de *l'Ame* de cet auteur, *vita Benjamini Prioli; judicium de Scriptoribus græcis & latinis; Epistolarum senilium ad maximos Europæ proceres centuria singularis.* L'auteur des Essais de Litterature, avoit aussi fort maltraité cet auteur *, sur la foy sans doute, de M. Bayle, comme celui-ci l'avoit fait sur

* Essay de Février 1703.

celle de Mrs Sorbiere & Graverol ; mais il se retracta dans la suite. *

PRISCILLIEN.

M. Bayle critique souvent Morery ; le Continuateur de ce dernier, pouvoit à son tour attaquer ce célebre Critique. Sa matiere étoit ample dans l'article de Priscillien, sur tout lorsqu'il dit qu'on a condamné dans le 4e & 5e siecle les Priscilliens sur des chefs que l'on a canonisez dans S. Augustin, & qui ont été confirmez par les décisions de l'Eglise : il faut consulter sur ce sujet la 93e Epitre de S. Leon.

* Essay d'Avril 1703.

PRODICCUS.

Est un heretique du second siecle, qui, en qualité de Fondateur d'une Secte, qui fit alors beaucoup de bruit, ne devoit pas être oublié dans la nouvelle édition; je parle de la Secte des Adamites.

PUTEANUS.

On avoit averti les Continuateurs de Morerî, de corriger leur chronologie, sur la mort d'Erycius Puteanus; mais peu attentifs aux avis qu'on leur donne, qu'ils ne prennent pas souvent la peine de lire,

ils ont continué de placer cette mort sous l'année 1646. M. Bullard dans son second tome de l'Academie des Sciences, place précisément cette mort sous l'année 1644. en parlant du Livre *Statera pacis & belli*. On auroit pû ajoûter, que c'étoit un Livre tout-à-fait à l'avantage de Sa Majesté Catholique.

QUINT-CURCE.

L'Editeur a corrigé dans cet article, une partie des fautes qu'on avoit reprochées à Morery : mais enfin il ne nous apprend rien sur le tems, ni sur le siecle où Quint-Curce a vécu. On voit même qu'il apré-

hende de se déclarer. Mais pourquoi ne pas préferer à tout autre, le sentiment du Pere le Tellier, qui fait vivre ce célebre auteur, sous le Regne de l'Empereur Claude ? Ce sentiment paroît plus probable, que celuy qu'il semble que l'Editeur favorise : il n'ose pas dire qu'il a vécu sous l'Empire de Vespasien, mais il l'insinuë ; ces ménagemens préjugent son incertitude.

RAMUS.

Cet article demandoit plus d'étenduë ; l'exacte temperance de ce Philosophe, comparée à la délicatesse & à la profusion

des tables de ceux de ce tems, meritoit sur tout quelques réflexions.

RAPIN.

On a oublié bien des choses en faisant l'éloge de ce sçavant Jesuite, sur tout dans l'énumeration de ses livres; on n'a pas dit un mot de celuy qui luy a fait plus d'honneur. Je parle de *Dissertatio de nova doctrina, seu Evangelium Jansenistarum.* Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1658. la Lettre anonime qu'il publia en 1680. fit aussi beaucoup de bruit, & fit tort au parti qu'il attaquoit: le feu Cardinal Cibo, auquel elle étoit adressée, en fit de grands re-

mercimens à cet habile homme.

RIPAMONT.

Tous les Editeurs de Morery ont oublié dans l'article de Joseph Ripamont, de parler de son Histoire du Milanois; ils ont cité à la verité l'Histoire Ecclesiastique de la Ville de Milan qu'il a donnée; mais outre cet ouvrage, il a composé l'Histoire de sa Province; & ce sont deux livres tout-à-fait differens: d'ailleurs ces Editeurs sont constans à écrire *Ripamont*, & je leur soûtiens qu'il faut écrire *Ripamonte*.

RONSARD.

Cet article est peu exact: l'Editeur place la naissance de ce

célebre Poëte, sous l'année 1524. & plusieurs auteurs assurent qu'il vint au monde la même année que François I. fut pris devant Pavie : c'est une époque qui paroîtra singuliere au Lecteur : mais enfin quelques auteurs s'en sont servis. Or François I. fut pris devant Pavie, (& qui est-ce qui l'ignore ?) le 25. Février de l'année 1525. Ronsard vint donc au monde en 1525. L'Editeur nomme la mere de ce Poëte *Jeanne Chaudrier*, & c'est Jeanne *Chandriet*. La maison de Chandrier étoit assez illustre, pour qu'on ne dût pas ignorer la maniere dont le nom qu'elle portoit, s'écrivoit : on auroit pû nous dire quelque

chose du procez que Ronsard eut contre Joachim du Bellay, pour le recouvrement de quelques Odes que celuy-cy luy avoit volées. Cette affaire servit long tems d'amusement à la Cour ; mais Ronsard ne la regardoit pas comme une bagatelle, & il s'y échauffa d'une maniere extraordinaire. Mr Gueret, dans sa fiction ingenieuse, * maltraite fort Ronsard, sur la dureté & l'obscurité de son stile ; ce sont des défauts que plusieurs autres auteurs luy ont aussi reprochés ; d'ailleurs ce Poëte s'éloigne souvent des regles de la modestie ; & on trouve dans ses ouvrages

* Le Parnasse reformé.

quelques expreſſions qui ne donnent pas une grande idée de la pureté de ſes mœurs. Les Critiques ſur tout ont beaucoup crié contre quelques vers de la 2. Ode du 2. Livre, & ce n'eſt pas tout-à-fait ſans ſujet.

L'Editeur nous auroit bien dû éclaircir, ſi veritablement Ronſard a été Prêtre, comme quelques Miniſtres Proteſtans le luy reprocherent : pour moy je ne doute pas qu'il ne fut dans les Ordres ſacrez ; mais je ne crois pas qu'il eut pris celuy de la Prêtriſe. Je fonde la premiere partie de cette propoſition ſur les termes mêmes de ſa réponſe aux Miniſtres qui l'avoient attaquez.

RUFIN.

Mr Bayle nous renvoye à Morery, pour apprendre dans son Dictionnaire les circonstances & l'année de la mort de ce favori de l'Empereur Theodose : J'adopte volontiers les circonstances, mais je rejette absolument l'époque de la mort : en effet il est plus juste de déferer, en cette occasion, à M. Flechier, qui met cette mort sous l'année 397. dans son Histoire de Theodose le Grand, qu'à l'autorité de Morery : d'ailleurs quelques reflexions de l'Editeur sur les doutes que la fortune insolente de Rufin, donna lieu de faire à Claudien, qu'il y ait une Providence, auroient

ſans doute bien ornées cet article.

SCHOMBERG.

L'Editeur a oublié dans l'article de ce Cardinal, de parler de la belle lettre qu'il écrivit ſur la mort de Thomas Morus Chancellier d'Angleterre. Ce Cardinal étoit proche parent de la Religieuſe que Luther épouſa. Ce fut ſur ce ſujet qu'il prononça dans le Sacré College un diſcours ſi touchant qu'il fit répandre des larmes à pluſieurs Cardinaux : il a été parlé de ce diſcours dans quelqu'un de ces ouvrages periodiques * qui ont paru en ſi grand nombre depuis quelque tems.

* Eſſais de Litteratures.

SCIOPPIUS.

Il paroît que l'Editeur n'a pû éclaircir la veritable datte de la mort de Scioppius, car il n'en dit rien. Il eſt vray qu'on a parlé fort diverſement du tems où elle arriva; mais c'étoit préciſément la raiſon qui devoit engager noſtre auteur à ſe déterminer. M. Baillet rapporte les differentes opinions des auteurs de ce tems, ſur ce point particulier; mais conſtamment Scioppius mourut l'an 1649. Les preuves qu'en rapporte M. Bayle ſont déciſives; Pain place auſſi cette mort ſous cette année-là, & on ne peut pas en

douter, quand on lit la 15e Lettre (de la premiere édition) du Recueil de celles qu'on a publié de cet auteur. On a oublié de parler dans la nouvelle édition, du plus sanglant des Livres qu'il publia contre les Jesuites, pour lesquels il avoit une haine implacable ; c'est *Anatomia Societatis, & de Stratagematis Jesuitarum.* Ce Livre fit beaucoup de bruit, & ne fit pas tout l'honneur à Scioppius qu'il en esperoit. Les meilleurs ouvrages de cet auteur, sont ceux qui n'ont pas été publiez, & qui resterent entre les mains du sçavant Pieruccius son heritier universel. La conformité qu'il y eut dans les principes

de ce célebre Critique, & dans ceux du Jesuite Melchior Inchoffer, a fait croire que les memoires de l'un avoient passé entre les mains de l'autre, qui s'en étoient servi contre les Jesuites.

SENNERT.

L'Editeur se trompe sur l'année de la naissance de ce célebre Medecin, & il la recule de 5. ans, sans en avoir aucune raison apparente. Il la place sous l'année 1577. & constamment elle appartient à l'année 1572. d'ailleurs nostre auteur dit d'une maniere trop concise, & un peu trop sechement, que le sentiment de ce Philosophe, sçavoir

ſçavoir, que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, le fit accuſer d'impieté. En débitant ce Dogme, il devoit en même tems dire tout ce qui l'accompagnoit, & les raiſons dont Sennert l'appuyoit. Ce Medecin ne diſoit pas ſimplement que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, mais il y rejettoit (*lib. 1. de plaſt. ſeminis facultate*) l'opinion de ceux qui ſoûtiennent, qu'elle n'eſt pas d'une nature plus noble que les élemens, & il diſoit, que de ſa nature, elle eſt auſſi immortelle que l'ame de l'homme : de ſorte que ſi celle-cy ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'eſt par une grace particuliere du Créateur. Il avoüoit à la verité que

l'ame des bêtes n'eſt pas produite de la matiere, ainſi il ſe mocquoit de l'éduction des Scolaſtiques. Mais enfin tant qu'il ne diſoit pas que cette ame étoit réellement immortelle, il n'y a pas lieu de le taxer d'impieté.

SEXTUS AB HEMMINGA.

Cet article a été oublié, ou peut-être, cet auteur n'eſt pas connu; il doit l'être beaucoup des Aſtrologues, puiſqu'il fut dans ſon ſiecle à leur égard, ce que fut le célebre Pic de la Mirande dans le ſien, jamais homme ne fut plus attaché à cette ſcience, que le fut Sextus dans les premieres années de ſa vie;

mais ayant eu le tems d'en connoître l'illusion, & l'inutilité, il en devint dans la suite, un des plus rudes adversaires, & il luy porta de terribles coups. Heureux s'il avoit pû réussir à détromper entierement les hommes d'un art qui en a déja tant séduit. Le Sextus, dont je parle, fut un grand Geometre, & c'est par les progrez qu'il avoit fait dans cette mere des sciences, qu'il découvrit la vanité de l'Astrologie, & qu'il resolut d'écrire contre ses principes. L'Astrologie a eu d'illustres Sectaires; M. Faydit, dans ses Remarques sur Virgile & sur Homere, dit que le Pape Paul III. y étoit fort attaché, & qu'il donna l'E-

vêché de Civita-Vecchia à Luc Gauric de Fano, parce qu'il y étoit tres-habile : ce fait auroit besoin de quelques preuves.

SIMONIS.

Theodore Simonis, ou Simon, est un auteur qui a fait assez de bruit, pour ne devoir pas être oublié, dans le grand nombre d'articles des Simons, & des Theodores qu'on trouve dans la nouvelle édition. J'avoüe que j'attendois avec impatience de voir comment l'Editeur traiteroit cet article : je ne sçai s'il a eu des raisons pour l'omettre, ou si c'est un pur oubli. Simonis fut un des plus

grands amis du fameux Evêque d'Ypres, & si quelque chose a fait tort à la memoire de Janſenius, ce ſont principalement les liaiſons qu'il a eu avec cet Allemand, auquel on attribuë le Livre *de Atheiſmo in Polonia, ex atheo libello, &c.* Quelques auteurs ont entrepris de le juſtifier de cette terrible accuſation, mais ce n'a pas été avec tout le ſuccez qu'ils ont crû. Il y a eu un François Simonis, auquel on a attribué le Livre *de fraudibus Hereticorum*, du Pere Heſtrier.

SOPHRONIE.

L'Editeur n'a point corrigé les fautes où Morery étoit tom-

bé en parlant de cette Dame Romaine. Il eſt vray qu'Euſebe de Céſarée parle de ſa beauté & de ſa chaſteté dans le 14e ch. de ſon 8e liv. mais il ne la nomme point, & on ne ſçait d'où les Hiſtoriens luy ont donné dans la ſuite, le nom de Sophronie. M. Bayle, à qui peu de choſes échapent, avoüe qu'il n'a trouvé en aucun endroit le nom de *Sophronie*; ainſi l'Editeur devoit s'abſtenir de citer Euſebe, comme ſon garant à l'égard de ce nom. Ce n'eſt pas la ſeule faute qu'il a copiée dans les premieres éditions; par exemple, ſa locution n'eſt pas exacte, lorſqu'il dit que cette Dame peut être appellée la Lucrece Chré-

tienne ; ce n'eſt pas là le ſens des paroles de Charles Eſtienne que Morery, & ſes Continuateurs ont mal traduites.

SPANHEIM.

Dans cet article il eſt parlé du feu Roy d'Angleterre, Guillaume III. comme s'il vivoit encore : Ce Prince mourut en 1702. & le Dictionnaire a été achevé ſur la fin de l'année 1704. ainſi l'article *Spanheim* étant dans le dernier volume qui a été imprimé, plus de deux années aprés la mort de ce Prince ; on auroit pû eviter cette locution, *Guillaume Prince d'Orange, à preſent Roy d'Angleterre*, puiſ-

qu'il y avoit deux années entieres que ce Roy étoit mort, lorsqu'on se servoit du mot, *present*.

STOFLER.

Dans l'article de ce celebre Mathematicien, on devoit naturellement y trouver quelques traits de l'amitié qu'il eut pour Munster son disciple, auquel il laissa des copies de tous ses ouvrages dont celuy-cy sçût bien faire son profit dans la suite, & s'en servir à publier sous son nom, d'excellens Traitez.

STROZZY.

L'article de Philipe Strozyz est

eſt bien ſec : ce genereux Citoyen, qui ſe ſacrifia pour la liberté de ſa patrie, meritoit quelque choſe de plus : on ne devoit pas ſur tout oublier ce vers de Virgile, que ce brave Florentin écrivit ſur ſa cheminée avec la pointe de ſon poignard, un moment avant que de mourir.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.

SULPICE SEVERE.

On avoit déja averti les Continuateurs de Morery, qu'il n'eſt pas ſûr que cet Hiſtorien fût de l'Agenois, & que parce qu'il dit dans ſes ouvrages, que Phœbadius d'Agen étoit ſon Evêque, ce n'eſt pas une raiſon

d'en conclure qu'il étoit luy-même de ce Diocese ; cependant ils ont tranchés sur la difficulté, qui ne laisse pas de subsister malgré leur décision, & qui a même beaucoup de partisans.

TAVERNIER.

L'Editeur a oublié dans l'article de ce célebre voyageur, de dire quelque chose des démêlez qu'il eut autrefois avec les auteurs Hollandois. Il fut l'agresseur dans son *Histoire de la conduite des Hollandois en Asie*, & il y maltraita beaucoup les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. L'auteur de *l'esprit de M. Arnauld*, vengea peut

de tems après ces Messieurs. M. Jurieu prit pour eux le fait & cause en main, & se déchaina d'une maniere tout-à-fait indigne, contre le pauvre M. Tavernier, qui se trouva encore dans la suite mêlé dans la querelle du Pere le Tellier, & de M. Arnauld. Ce voyageur ne parla pas des Jesuites avec toute la moderation qu'il devoit dans les relations qu'il donna; cette conduite luy attira quelques coups de plumes dans la seconde partie de la *défense des nouveaux Chrétiens*, dont M. Arnauld a la verité, le vengea dans la suite dans son 3. tome de la Morale pratique. Qui auroit jamais crû qu'un negociant eut été pour

quelque chose dans la contestation de ces deux sçavans hommes ? Il me semble que ce fait, & le premier dont j'ay parlé, auroient assez embelli l'article *Tavernier*.

TETTI.

Cet article meritoit une place dans la nouvelle édition ; Scipion Tetti a fait assez de bruit dans le 16e siecle, pour qu'on ne dût pas l'oublier dans cet ouvrage : c'étoit, dira-t-on, un homme rempli de mauvais principes de Religion, donc il est important d'éteindre le souvenir. Selon ce raisonnement, il faudra dire que saint Epiphane s'est donné une peine bien inu-

tile, & même que son travail peut avoir eu des suites dangereuses, luy qui nous a donné un recueil de toutes les heresies qui s'étoient formées dans le sein de l'Eglise jusques à son tems. Bien loin qu'un travail comme celuy-là soit dangereux pour la Religion, je le crois au contraire, avec un saint Pere, tres-utile pour l'établissement de la foy. Cette diversité de sentimens, cette contrarieté continuelle entre ceux qui ont abandonné le point fixe de l'unité, ne marquent-elles pas invinciblement la divinité de nostre Religion, ne marquent-elles pas que hors cette unité de l'Eglise, il n'y a plus qu'illu-

sions, que précipices, & que dangers

Revenons à Scipion Terti: ce qui luy attira de fâcheuses disgraces, celles sur tout que M. de Thou nous les décrit (*in vita sua lib.* 1.) fut son petit Traité des *Apollodores*. M. Baillet qui en a parlé dans ses ouvrages, en fait beaucoup de cas; ce Bibliographe auroit dû cependant le loüer sobrement; les erreurs dont on accusoit Terti, & que l'on disoit qu'il avoit répanduës dans ce petit ouvrage, n'étoient pas un titre legitime pour meriter l'estime de M. Baillet: à cet ouvrage prés, les mœurs de Terti étoient assez reglées, & Benoît Ægius, qui

publia le livre de cet auteur, en dit beaucoup de bien dans ses Notes; & je suis persuadé que si le Tetti ne s'étoit pas trouvé dans un païs, où l'apparence & l'ombre du crime sur certaines matieres, passent pour le crime même, il n'auroit pas essuyé le triste sort où il se vit exposé à la fin de ses jours.

TIMOMAQUE.

L'Editeur se trompe quelquefois dans ses supputations arithmetiques, en voicy un exemple : dans l'article de *Timomaque*, il dit que César acheta de ce Peintre, le tableau de Medée & d'Ajax, 80. talens qui re-

viennent à la somme de 48000. écus : il se trompe, 80. talens font une plus grosse somme de notre monnoye, si on s'en rapporte au sçavant Jesuite, qui nous a donné cette belle édition de Pline, où il est parlé de Timomaque, & du marché qu'il fit avec Cesar, on trouvera que 80. talens font 192000. livres de notre monnoye.

TIRANNION.

Cet article a été assez bien corrigé ; mais on ne devoit pas oublier de parler du nombre des Livres que cet auteur a fait ; celuy qu'il composa pour prouver que la langue latine descendoit

de la langue grecque, meritoit sur tout une remarque dans un livre de la nature d'un Dictionnaire.

TYRESIAS.

Il manque bien des choses à l'article de cet ancien Devin ; en le voulant trop corriger, on l'a entierement défiguré. On n'a rien dit sur la Necromantie que Tyresias professoit ouvertement, ni sur le sentiment que Lucien luy attribue dans son Traité de l'*Astrologie*.

TANAQUIL.

Cet article est mutilé : on ne connoît point le merite de cette

illustre Reine, par ce qu'en disent Morery & ses Continuateurs. Le seul merite de sçavoir faire des étoffes, (c'est tout ce qu'en dit l'Editeur) n'eut pas été un titre pour faire passer son nom à la posterité, & pour engager S. Jerôme à en parler si avantageusement, dans son livre contre Jovinian. Ce Pere remarque, que Tarquin l'ancien est bien moins connu que son épouse, & que la vertu de cette Reine ne s'effacera jamais de la memoire des hommes. Le seul défaut qu'on luy a reproché, c'est d'avoir été trop imperieuse, c'est Juvenal qui semble le luy vouloir attribuer dans sa sixiéme Satyre: mais ce reproche ne

ſçauroit ſubſiſter avec les loüanges exceſſives que luy a données S. Jerôme. C'étoit à l'habileté de l'Editeur à lever ces contradictions.

TONNERUS.

Cet article a été oublié, & je crois qu'il ne doit pas l'être dans une nouvelle édition. Tonnerus fut un tres-ſçavant Jeſuite d'Allemagne, qui s'eſt rendu célebre par ſes ouvrages, & ſur tout par l'anatomie de la Confeſſion d'Auſbourg, qu'il publia, & qui luy attira de terribles adverſaires.

TRUSCHES.

Il y a long-tems que les Editeurs de Morery devroient avoir

ouvert les yeux sur une erreur grossiere, où ils sont tombés en parlant de Gebhard Truschés Archevêque de Cologne, qu'ils font successeur immediat de Jean Gebhard de Mansfeld aussi Electeur de Cologne. Devroient-ils ignorer qu'il y a eu trois Electeurs, entre Mansfeld & Truschés ? En cela le dernier Editeur est moins excusable que les premiers, puisque s'il s'étoit donné le loisir de consulter les ouvrages des Critiques, il auroit reconnu l'erreur de ceux qui ont donné les premieres éditions, & en dernier lieu, il n'avoit qu'à consulter *la réponse aux questions d'un Provincial*, du célebre M. Bayle, il auroit

trouvé un article particulier, dans lequel ce sujet est fort détaillé. Le mot *Truſches* se trouvant à la fin du Dictionnaire, qui n'a été achevé que les derniers mois de l'année derniere, & le livre de M. Bayle ayant paru en France dans le milieu de cette même année, l'Editeur auroit encore été à tems de corriger cette faute, mais il en coûte trop quand on veut faire les choſes dans la derniere exactitude. Il y a beaucoup de conformité dans la conduite de ces deux Electeurs. Truſches, à l'exemple de Mansfeld, trouvant la loy du célibat trop dure, en ſecoüa le joug, & ſe maria; mais il n'imita pas la

docilité de son Prédecesseur, qui, convaincu de l'incompatibilité qu'il y a entre une femme & un Archevêché, se soûmit aux loix de l'Eglise, & abandonna de bonne grace sa dignité, au lieu que Trusches disputa jusqu'au dernier moment de sa vie pour conserver l'un & l'autre: le rapport qu'il y a dans les avantures de ces deux Prelats, a sans doute obligé Morery & ses Continuateurs, de les raprocher si fort.

URCEUS.

La patrie de ce sçavant homme ne devroit point faire la matiere d'un paradoxe: l'Editeur a trouvé M. Bayle incertain sur ce sujet, & flottant entre les

divers sentimens de Pierius Valerianus & de Gesner, il a hesité à son exemple. Mais le doute n'étoit pas difficile à lever, & dans cette occasion, l'autorité de Pierius Valerianus ne doit pas balancer celle de Gesner, parce que celuy-cy parle sur la foy & sur le témoignage de Barthelemy de Boulogne qui a fait la vie d'Urceus. Or un Historien, un Auteur qui a travaillé *ex professo* (pour ainsi parler) à la vie d'un homme, est bien plus croyable, qu'un autre qui n'a fait que compiler, & qui a plûtôt travaillé à donner l'éloge de quelques Sçavans, qu'à donner une Histoire exacte de leur vie. Un auteur de ce dernier

nier genre, ne s'attache guere à approfondir chaque sujet ; cela le meneroit trop loin : il s'attache plus à rassembler une infinité de materiaux, qu'à en choisir de bons ; mais un Historien particulier, tel qu'a été Barthelemy de Boulogne, un auteur, dis-je, dont l'exactitude est si connuë, doit bien plûtôt en être crû, que Pierius Valerianus, qui avoit plus à cœur de donner au public son ouvrage (*de infelicitate Litteratorum*) tel qu'il fut, que de donner une Histoire suivie & détaillée de chacun de ceux dont il parloit dans son livre. Ainsi il est bien plus probable qu'Antoine Urceus étoit d'Herberia, petit Bourg

Bourg du Territoire de Reggio, à sept mille de Mantoüe, que de Ravenne, comme l'assure Pierius Valerianus.

L'Editeur nous auroit pû donner la priere que Spizelius met à la bouche d'Urceus, dans le moment qu'il se vit prêt de mourir. Elle est singuliere, & tres-propre à persuader les Athées, s'il est vray qu'il y en ait dans le monde, qu'il n'est point d'intrepidité qui tienne contre les fraïeurs de la mort, & que dans ces derniers momens, l'esprit prêt de sortir des liens du peché, commence à percer les ténebres dont il étoit environné, & à voir enfin les choses telles qu'elles sont en elles-

mépriser vous y la priere.

Qui cœlum incolis fer quæso opem peccatori, multitudo quæ summa in summi confugio supplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem noti, reum fecisti, sic mihi extrema oranti deesse ad alio porrigas oro.

Au reste, jamais homme de Lettres ne merita à plus juste titre, une place dans le livre de Pierius Valerianus, qu'Antoine Urcéus. Le desespoir qu'il fit paroître de l'incendie de sa Bibliotheque & de ses papiers, est d'une nature à effrayer tous ceux qui en liront les circonstances. Aussi la resolution qu'il prit de se dérober pour jamais à la veuë des hommes, & de s'enfoncer dans le plus épais des forests, ne peut avoir été dictée

que par le plus grand desespoir.

WESTPHALE.

Il est vray que l'Editeur a corrigé l'article de Jean *Westphale*, qui est un Theologien imaginaire, auquel Morery attribuë des erreurs abominables. Mais il a plus fait qu'on ne luy demandoit, car on n'exigeoit pas qu'il fit rien à tout l'article, aussi bien qu'en ôtant à Jean Westphale la qualité de Theologien, qui certainement ne luy étoit pas dûë, il luy rendit celle d'Imprimeur qui luy appartient. Car Jean de Westphale ou de *Westphalia*, n'est pas un personnage si obscur, qu'il ne mérita une place dans le Dictionnaire. C'est le premier Imprimeur qui parut

dans les païs bas ; il s'établit à Louvain en 1547. & les Morales d'Aristote, furent son premier ouvrage.

XENOPHANES.

L'article de ce Philosophe est bien mutilé, à juger de sa doctrine par ce que l'on en a dit dans la nouvelle édition du Dictionnaire historique, & par ce qu'en ont dit Diogene Laerce dans la vie des Philosophes, & Ciceron dans son livre, *de natura Deorum*, on seroit volontiers tenté de croire, que ce sont deux personnages differens : l'Editeur nous dit simplement qu'il admettoit quatre élemens, & une infinité de mondes. Si toute sa doctrine avoit été reduite à ces

deux chefs principaux ; auroit-elle paru si pernicieuse à quelque Sçavans ? & leur auroit-elle donné lieu d'inferer que Spinoza avoit puisé les fonds de son système impie des principes de cet ancien Philosophe ? Qu'auroit-elle enfin cette doctrine, de plus que ce que le célebre M. Huygens, & M. de Fontenelles nous ont appris dans leurs ingenieux ouvrages. Mais Xenophanes avoit bien d'autres principes il disoit précisement que l'entendement est Dieu, & que tout ce qui est infini est Dieu. Eusebe de Césarée luy reproche d'avoir enseigné que la nature est éternelle *à priori, & à posteriori*, & qu'elle est toûjours semblable à

soy-même. Si nous en croyons la conjecture d'un sçavant Critique, ce Philosophe prétendoit que l'entendement divin, a tâché de donner à toutes les créatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé dans la matiere d'invincibles obstacles, il n'a pas pû toujours executer ses desseins; & qu'ainsi il a été contraint, en certaines occasions, de produire de mauvaises choses: & voilà sans doute, la source détestable d'où Manés a tiré la doctrine de ses deux principes, l'un auteur de tout bien, & l'autre auteur de tout mal. Ce n'est pas qu'à prendre le principe sous une certaine face, il ne soit susceptible d'une accep-

pretation favorable ; car si ce Philosophe a voulu dire que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qui l'accompagnent, on jugera aisément qu'il n'avoit pas beaucoup de tort, & que sa moralité n'est pas souvent hors d'œuvre ; & je crois que c'est de Xenophanes que le célebre Historien de la nature, qui a paru plusieurs siecles aprés luy, a emprunté cette pensée, lorsqu'il a dit au commencement de son 7e livre, que les biens que la nature nous fait, sont mêlez de tant de maux, qu'il ne sçait si, *parens melior homini an tristior noverca fuerit.*

Voilà les Remarques que j'ay faites sur la derniere édition de

Morery ; j'en eu pû faire un plus grand nombre, mais j'ay été bien aise de pressentir le goût du public : s'il les agrée, & qu'il les juge utiles à une nouvelle édition, j'en pourray donner la suite.

Je ne dois pas cependant finir, sans dire un mot des additions considerables qu'on trouve dans la nouvelle édition de 1704. Elle contient plusieurs articles qui n'étoient point dans les premieres ; comme des Dissertations, des Genealogies, & d'autres Remarques importantes. Par exemple, on trouve dans le premier volume une Dissertation tres-curieuse, sur *l'Alteſſe Royale*, qu'on a donnée

à

à tant de Princes depuis quelques années. L'article qui regarde M. de Sallo (*le pere & l'auteur de tous les Journaux*) a été corrigé avec beaucoup d'exactitude. L'article de Duranti a été groſſi d'une curieuſe Diſſertation au ſujet du livre *de ritibus, &c.* C'eſt au Pere Merſenne, ou à ſes partiſans, d'en examiner la valeur.

L'article de la Trappe a été ajoûté : les Généalogies ont été reduites à un ordre tres-commode & tres-intelligible ; à la verité celle de Saulx-Tavanes doit être retouchée ; car les deux branches de cette maiſon ne ſont pas aſſez diſtinguées, & on ne ſçait de qui eſt fils le

dernier Comte de Tavanes ; qui avoit épousé Mlle d'Aguesseau. Je sçais bien qu'il étoit fils de Jacques de Saux, & de Louise-Henriette Potiers-Trêmes ; au lieu qu'on donne pour fils à celuy cy, le Marquis de Tavannes, qui a épousé N... de Bourbon Busset, laquelle descend d'un fils naturel du Cardinal Charles de Bourbon.

La Généalogie de Savoye a été tres-bien éclaircie, & on en a ajoûté plusieurs autres, comme celles de Rousselet-Château-Renauld, de Roisin, de Marca ou la Marque, de Servient, de Tonnelier-Breteüil, de Tournebu, d'Hostung-labaume, de Tournemine,

la même maison dont est le ſçavant Jeſuite Fournemine; de Coſtantin-Tourville, de Valbelle, de Vincent de Mauleon, de Saignez d'Aſtraud de Cauſans, de Frezeau la Frezelière, & Fouquet.

Celle de Phelipeaux a été corrigée. Celle de Bignon a été miſe dans l'ordre où elle doit être.

On doit corriger dans la Généalogie de Voyer, le mot *revau*, qui eſt mal écrit, il faut *riveau*.

FIN.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancellier, un manuscrit intitulé, *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Morery*, &c. & je n'y ait rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression. A Paris le 26. Juillet 1705.

POUCHARD.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut, notre bien amé JACQUES EDOUARD, Nous a fait remontrer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public, *des Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moreri, donnée en 1704. par M. ****, approuvées par M. Pouchard le 26. Juillet de la presente année* 1705. Il nous a fait supplier de luy en accorder nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire imprimer par tel Libraire & Imprimeur qu'il voudra choisir, vendre & debiter par tout notre Royaume, *les susdites Remarques critiques*, en un ou plusieurs volumes, marge, caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le tems & espace de trois années entieres & consecutives, à commencer du jour de la datte des Presentes : durant lequel tems, Nous faisons tres-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles

soient de notre bonne ville de Paris, de les imprimer ou faire imprimer, à peine de quinze cens livres d'amande, & de tous dépens, dommages & interests : à la charge que l'impression s'en fera dans notre Royaume & non ailleurs, & ce en beau papier & beaux caracteres, suivant nos Reglemens sur le fait de la Librairie & Imprimerie ; & qu'avant d'exposer en vente ledit Livre *des Remarques critiques*, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un en celle de notre Cabinet des Livres de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, & que ces Presentes seront enregistrées és Registres de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois, le tout à peine de nullité des Presentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ces ayant causes, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin *desdites Remarques critiques*, Copie des Presentes, elles soient tenuës pour dûëment signifiées, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des Presentes, toutes significations, défenses, saisies, & autres actes & Exploits necessaires, sans pour ce demander autre permission, CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le quinziéme jour de Novembre, l'An de Grace mil sept cens cinq, & de notre

Regne le soixante-trois. Par le Roy en son Conseil.

Signé, LE FEVRE.

Registré sur le Registre n. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 48. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le dixiéme jour de Decembre 1705.

Signé, GUERIN, Syndic.

Fautes à corriger.

Page 17. lig. 8. *ce Duc*, lisez *cet Empereur*. P. 27. lig. 16. & 17. *quoiqu'il en soit*, lisez, *quel qu'il soit*. P. 56. lig. 13. *acheva* lisez *l'acheva*. P. 75. lig. 7. *d'ailleurs*, lisez *cette derniere*. P. 88. lig. 3. *cette*, lisez *la*, & lig. 4. *detestable*, lisez *Pauliciens*. P. 94. lig. 17. *cette année*, lisez *en* 1704. P. 112. lig. 6. *s'en étoient*, lisez *s'en étoit*. P. 113. lig. 9. otez *y*.

De l'Imprimerie de P. A. LE MERCIER, 1705.
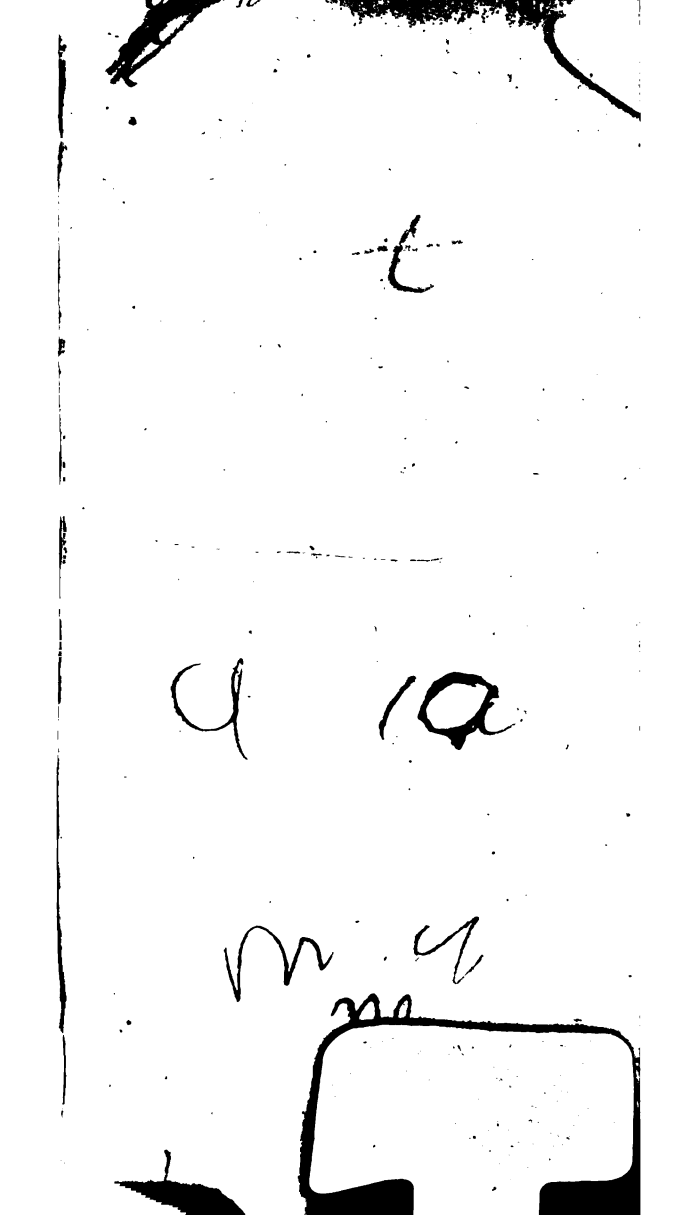
7713283